

**Rapport
d'activité
2023**

Sommaire

L'institution : Unir, défendre et représenter les familles 4

Histoire, valeurs et missions de l'Udaf 5

Composition de l'Udaf des Landes 7

La vie des instances et des commissions 11

Représenter les familles 18

Principales représentations par secteurs 19

Les conventions d'objectifs 35

Le réseau Unaf, Uraf, Udaf 37

Le Point Info Famille 38

Actualisation du projet associatif 41

Gérer des services 42

Les services de l'Udaf 43

Le respect des obligations 44

La qualité de l'intervention et son amélioration continue 45

L'adaptation de l'organisation 48

L'évolution des outils informatiques et la mise en place de nouvelles technologies 50

Le Microcrédit 51

Présentation 52

L'activité en 2023 54

Les Points Conseils budget 57

Présentation du PCB 58

L'activité 2023 59

L'action éducative et

Budgétaire 62

les mesures d'accompagnement social Personnalisé 64

Présentation 65

L'activité du service en 2023 66

Les activités liées au logement 67

L'Accompagnement Vers et

Dans le Logement 68

L'Accompagnement Social Lié au Logement 70

Les Maisons Relais 71

Information et Soutien

Aux Tuteurs Familiaux 75

Présentation du service 76

L'activité 2023 77

Protection juridique des Majeurs 82

Présentation du dispositif 83

L'activité du service en 2023 84

Délégué Aux Prestations Familiales 87

Présentation du dispositif 88

L'activité du service en 2023 89

Crédits photos illustrations 91



**L'INSTITUTION :
UNIR, DÉFENDRE
ET REPRÉSENTER
LES FAMILLES**

Histoire, valeurs et missions de l'Udaf

Histoire de l'Udaf

Dans la période immédiate d'après-guerre, avec une volonté de reconstruire le pays en s'appuyant sur les familles, le Conseil National de la Résistance et le Gouvernement Provisoire de la République Française ont créé, par l'ordonnance n°45-323 du 3 mars 1945, l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf) et les Unions Départementales des Associations Familiales (Udaf).



Durant cette période de reconstruction de la France, le but était de faire de cette association une chambre consulaire, interlocutrice privilégiée de l'Etat sur les questions familiales pour « assurer, au point de vue matériel et moral, la représentation et la défense des intérêts généraux de toutes les familles françaises et étrangères régulièrement établies en France ». Ce sont ces mêmes missions que l'Union Départementale des Associations Familiales des Landes exerce auprès des familles du département depuis près de 80 ans.



Les valeurs de l'Udaf

Héritée de son histoire, de ses pratiques et en lien avec son domaine d'intervention, les membres de l'Udaf des Landes, qu'ils soient bénévoles ou salariés, quels que soient leurs points de vue philosophique, politique ou religieux se retrouvent autour de valeurs communes :

Solidarité : Valeur première de l'Udaf qui constitue une condition sine qua non pour une société sereine, qui lutte contre l'exclusion, protège les personnes et s'enrichit de ses diversités.

Engagement responsable : Socle de l'action associative, cette valeur motive et anime les actions menées par l'ensemble des membres de l'Udaf.

Respect et citoyenneté : Attachés à la diversité qui constitue la richesse de cette union, le respect et la citoyenneté sont indispensables pour garantir le pluralisme, l'écoute et le partage au sein de l'Udaf.

La reconnaissance et l'appui de toutes les familles sans exclusion.

Les missions statutaires

L'Udaf des Landes est une association relevant de la loi du 1er juillet 1901. Les missions de l'Udaf des Landes sont définies par l'article L. 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Elles sont formalisées et élargies dans le cadre des statuts de l'association. Ces missions se déclinent de la manière suivante :

- **Représenter l'ensemble des Familles auprès des Pouvoirs Publics**, désigner ou proposer les délégués des Familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune ou l'intercommunalité.
- **Donner son avis aux Pouvoirs Publics** sur toutes les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des Familles.
- **Gérer tout service d'intérêt familial** que les Pouvoirs Publics estimeront devoir lui confier et créer des services pour répondre aux besoins des familles du département.
- **Exercer devant toutes les juridictions**, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.



Composition de l'Udaf des Landes

Les associations membres

En 2023, l'Udaf des Landes regroupe 49 associations contre 51 en 2022 suite à la dissolution de la CSF de Dax et de l'Association de défense des familles en Deuil.

5 mouvements familiaux à recrutement général :

- Les Associations Familles Catholiques (AFC)
- Les Associations Familles Laïques (AFL)
- Les Associations Familles Rurales (AFR)
- La Confédération Syndicale des Familles (CSF)
- L'union des Familles Laïques Adour Côte sud (UFAL)

2 mouvements indépendants ou non fédérés:

- L' Association Familiale Intercommunale de Mont de Marsan
- L' Association Familiale Intercommunale de Mézos

11 mouvements à recrutement spécifique:

- L'Adapei
- L' Association Départementale des Conjointes Survivants et parents d'orphelins (ADCS)
- Les associations ADMR
- L'association de la Médaille de la Famille
- L' Association des Paralysés de France-France Handicap (APF)
- L' Association Syndicale des Familles Monoparentales (ASFM)
- L' Association « Couples et Familles »
- L' Association Enfance et Familles d'Adoption 64/40 (EFA)
- L' Association Jumeaux et Plus
- Les Maisons Familiales et Rurales (MFR)
- L' Unafam

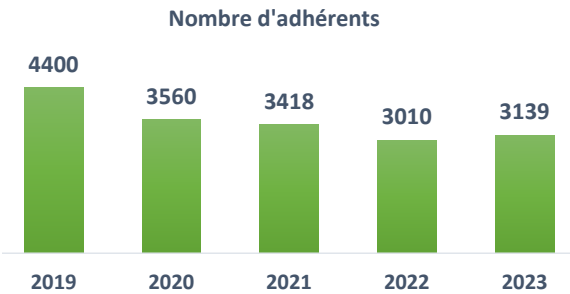


Si toutes les associations ne sont pas représentées au conseil d'administration, une grande majorité l'est. Par ailleurs, toutes peuvent être présentes dans la Conférence des mouvements familiaux .

Evolution globale du nombre d'adhérents depuis 2019

L'Udaf des Landes enregistre cette année une hausse de 4% du nombre d'adhérents par rapport à 2022 passant de 3010 à 3139 adhérents.

Globalement on constate que les associations ne retrouvent pas le nombre d'adhérents qui était le leur avant la pandémie de COVID 19.

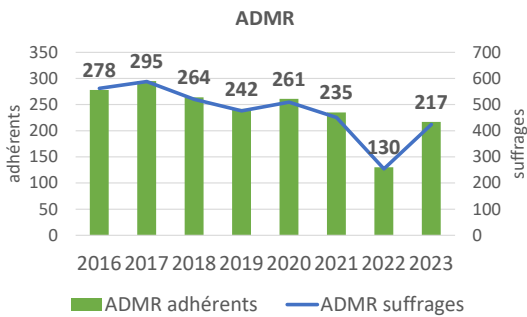
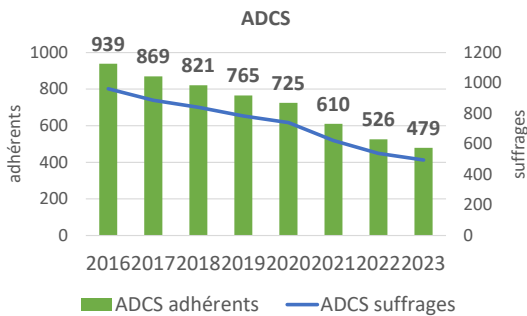
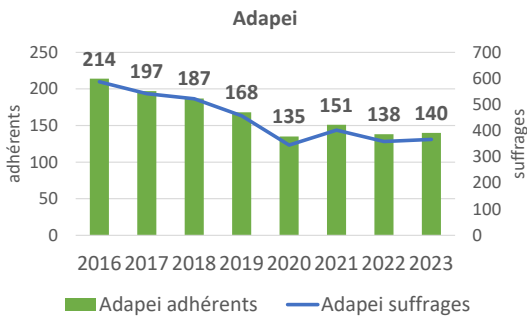


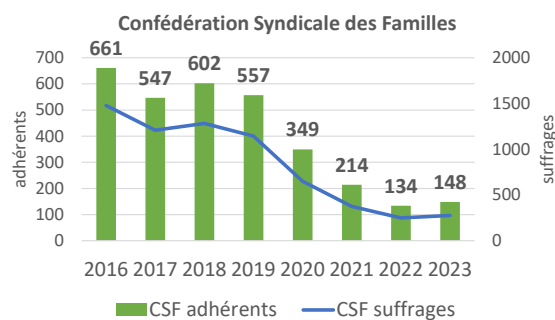
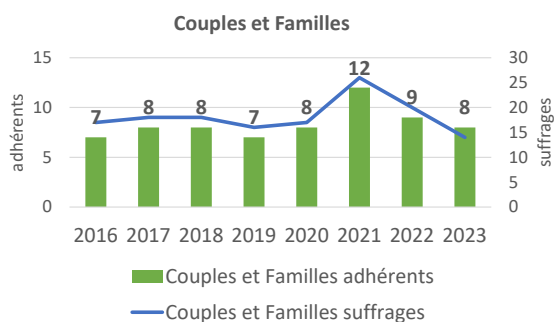
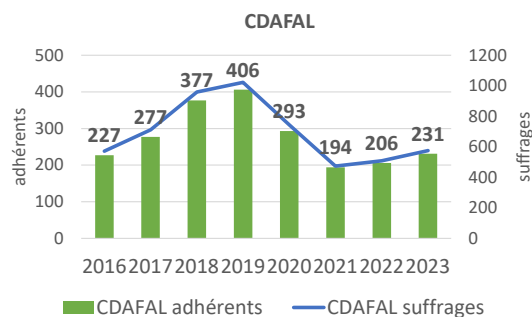
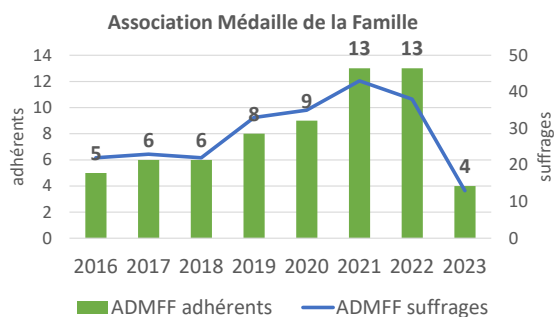
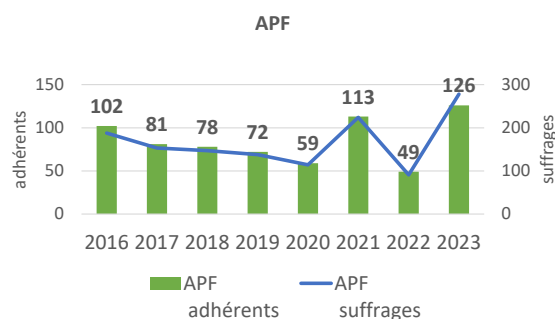
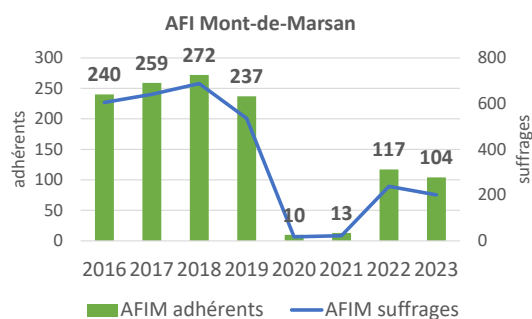
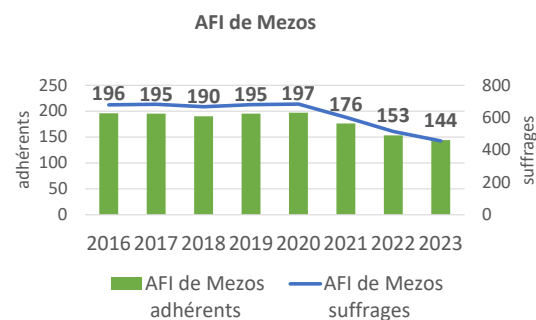
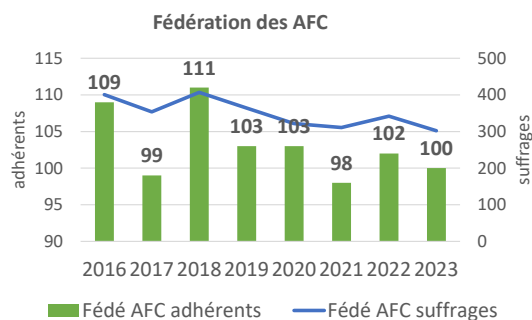
La hausse des adhérents est essentiellement portée par :

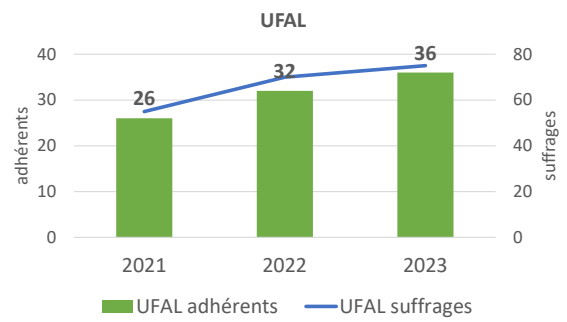
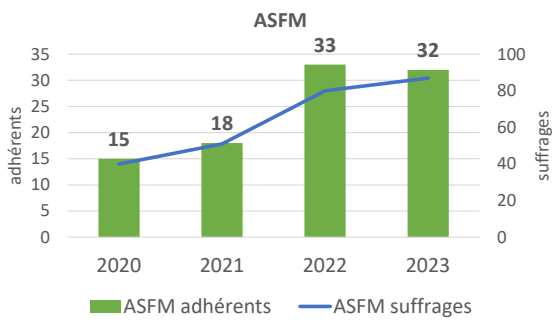
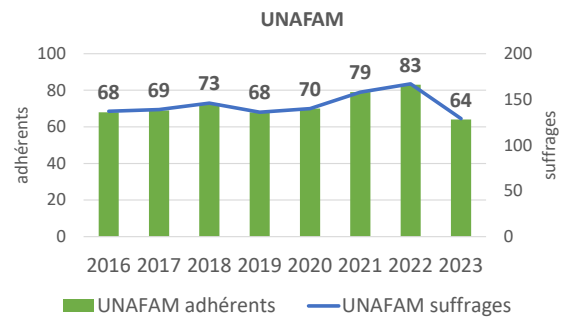
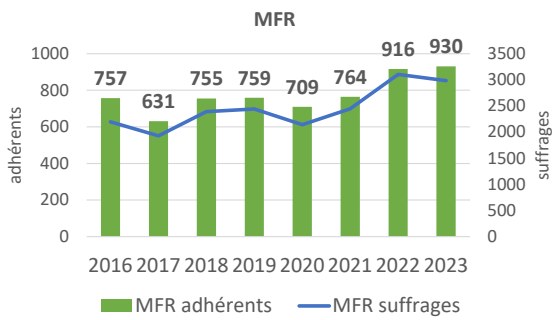
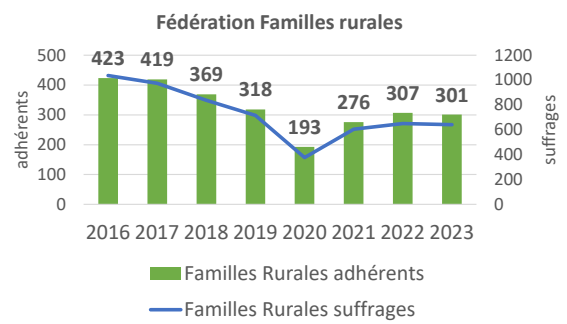
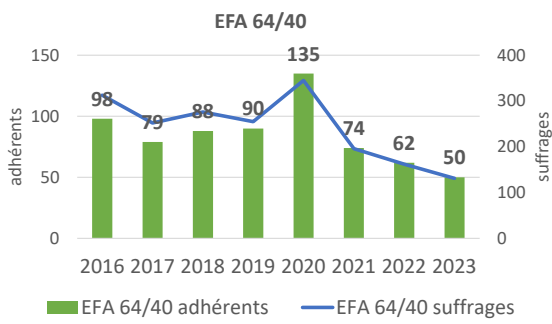
- La fédération ADMR pour laquelle 10 associations avait été mise en sommeil en 2022 et ont repris le paiement des cotisations en 2023 ce qui se traduit par une hausse de 87 adhérents
- L'association APF France Handicap qui regagne 77 adhérents en 2023 pour revenir à son niveau de 2021

Un travail de développement associatif est envisagé dans les mois à venir pour remédier à la situation.

Évolution du nombre d'adhérents et de suffrages par association depuis 2016







La vie des instances et des commissions

L'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 27 juin 2023, salle du Château de Nahuques. A cette occasion, 31 associations étaient présentes ou représentées totalisant 7086 suffrages sur les 7395 disponibles. L'ordre du jour était le suivant :

- Adoption du PV de l'assemblée générale extraordinaire 2022
- Adoption du PV de l'assemblée générale ordinaire 2022
- Rapport de la commission de contrôle
- Présentation et Vote du compte rendu d'activité 2022
- Compte rendu financier :
 - Présentation du Compte rendu financier 2022
 - Rapport du commissaire aux comptes
 - Vote sur le compte rendu financier et quitus de gestion
 - Vote sur la proposition d'affectation des résultats
 - Présentation et vote des budgets 2023
- Vote du montant des cotisations
- Vote sur le rapport moral et d'orientation
- Renouvellement du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Udaf est composé pour moitié de membres élus, et pour moitié de membres désignés par les associations familiales. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs utiles au fonctionnement de l'Udaf. Il peut déléguer une partie de ceux-ci au Bureau.

En 2023, le conseil d'administration de l'Udaf des Landes a été convoqué 6 fois :

Conseil d'administration du 7 Février

1. Vote du PV de la réunion du 15 décembre 2022
2. Etat d'avancement du projet du projet associatif
3. Etat d'avancement des conventions d'objectifs
4. Participation au forum des associations
5. FDVA et REAAP
6. Assurance pour les déplacements des administrateurs et des représentants familiaux
7. Adhésion au GCSMS DEC 40
8. Informations concernant Ressources Humaines
9. Informations diverses
10. Questions diverses

Conseil d'administration du 27 Avril

1. Vote du PV de la réunion du 7 février
2. Organisation de l'assemblée générale du 27 juin 2023
 - a. Arrêté des comptes
 - b. Proposition de convocation pour l'AG
 - c. Proposition de rapport moral et d'orientation
 - d. Vote du montant des cotisations
3. Présentation des résultats de l'observatoire des familles
4. Informations diverses
5. Questions diverses

Conseil d'administration du 23 mai

1. Vote du PV de la réunion du 27 avril
2. Présentation du compte rendu d'activité 2022
3. Présentation du rapport moral et d'orientation
4. Renouvellement du commissaire aux comptes
5. Absentéisme en conseil d'administration
6. Informations diverses
7. Questions diverses

Conseil d'administration du 30 Août

1. Adoption du PV du 23 mai 2023
2. Organisation du forum des associations à Mont de Marsan
3. Organisation d'une journée des associations adhérentes
4. Organisation d'une journée des administrateurs
5. Organisation de la cérémonie des vœux
6. Adhésion de l'Udaf des Landes à l'Association Économie Circulaire Matériel Médical
7. Information sur le budget exécutoire 2023
8. Information concernant les ressources Humaines
9. Point sur la composition du CA
10. Informations diverses

Conseil d'administration du 26 octobre

1. Adoption du PV du 30 Août 2023
2. Vote sur la démission d'office de Madame MARVIER
3. Cooptation d'administrateurs sur les postes vacants
4. Vote d'un nouveau bureau
5. Présentation et vote des budgets prévisionnels
6. Avancement de l'organisation d'une journée des administrateurs
7. Mise en place d'un groupe de travail sur le développement associatif
8. Bilan de la journée environnement organisée par l'URAF
9. Formations des bénévoles en partenariat avec l'URAF
10. Avancement des conventions d'objectifs
11. Demande de financement concernant le Point Info Famille
12. Informations RH
13. Informations diverses
14. Questions diverses

Conseil d'administration du 19 décembre

1. Validation du PV du 24 octobre 2024
2. Photo de groupe du CA pour le projet associatif
3. Accueil et présentation des nouveaux administrateurs
4. Présentation du projet associatif
5. Organisation de vœux
6. Compte rendu de représentation
7. Financement et développement du Point Info Famille
8. Formation des administrateurs
9. Observatoire des familles

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

1ER COLLÈGE MEMBRES ÉLUS	2ÈME COLLÈGE MEMBRES DÉSIGNÉS
AUBIN Marie-Hélène	BASSET-SALHORGNE Jacqueline
CASTAING Jean-Marc	COUMAILLEAU Adeline
DARRIBEAU Laurence	DIRIS Bernadette
DUFAU Jean	FAUTHOUX Claudine
FERNANDEZ Julien	GIRARDIER-BLANDINIÈRES Christine
FOURCADE Christine	GRUEL Henri
GABARRA Cathy	LAGIERE Chantal
GIUSTI Anne	LAMAZOUADE Jacques
HENRARD Marie-Josée	LEGRIS Armelle
LABEYRIE Vincent	LEMAIRE Louis-Marie
LABORDE Michel	LINXE Danielle
LAFITTAU Michelle	MADRAY Marie-Claire
LAHITETTE Marie	ORDUNA Annie
POYDENOT Xavier	PRUGUE Patricia
ROLLAND Bernadette	ROULIER Monique
VILAIN Anne-Marie	TESTEMALE Maurice
YASSEF Bernard	Vacant
Vacant	Vacant

Madame Cathy GABARRA, Madame Bernadette ROLLAND, Monsieur Michel LABORDE et Monsieur YASSEF ont fait l'objet d'une procédure de cooptation sur les postes vacants lors du CA du 26 octobre.

Malgré cette procédure, 3 sièges du CA restent vacants au 31 décembre 2023:

- Un siège du collège des élus reste vacant car il n'a pas été pourvu à l'AG
- Deux sièges du collège des désignés restent vacants après la démission de deux membres pour lesquels les associations concernées n'ont pas proposé d'adhérents pour les remplacer.

Le bureau

En 2023, le bureau de l’Udaf des Landes s’est réuni à deux reprises. Au 31 décembre 2023, le Bureau était composé des membres suivants :

LES MEMBRES DU BUREAU
Jean-Marc CASTAING - AFL
Jean DUFAU - AFL
Claudine FAUTHOUX - Familles Rurales
Christine GIRARDIER-BLANDINIERES - ADAPEI
Anne GIUSTI - ADAPEI
Henri GRUEL - AFC
Michelle LAFITTAU - AFL du Marsan
Chantal LAGIERE - Familles rurales
Jacques LAMAZOUADE - CSF
Armelle LEGRIS - ADMR
Patricia PRUGUE - MFR
Anne-Marie VILAIN - ADCS

Bureau du 6 avril

1. Adoption du PV de la réunion précédente
2. Organisation d’une journée des administrateurs
3. Organisation d’une journée des représentants familiaux et suivi des représentations
4. Point RH
5. Question diverses

Bureau du 16 novembre

1. Adoption du PV du 6 avril
2. Point RH
3. Restitution du comité éthique du village Alzheimer
4. Projet associatif
5. Développement associatif
6. Point Info Famille
7. Avenant DUD
8. Questions diverses

La conférence des mouvements

La Conférence départementale des mouvements est une instance consultative qui, lorsqu’elle est saisie par le Conseil d’Administration, a pour but d’apporter un avis approfondi sur la question pour laquelle elle a été sollicitée. Les travaux et avis de la conférence sont présentés au conseil d’administration par son Président.

Monsieur TESTEMALE représentant du CDAFAL est Président et Madame COUMAILLEAU de l’Association Syndicale des Familles Monoparentales assure la Vice-présidence.

Au delà des missions statutaires attribuées à la Conférence des Mouvements, Monsieur LAMAZOUADE a indiqué vouloir s’appuyer sur la conférence des mouvements pour mettre en place les conventions d’objectifs en lien avec la parentalité.

Les membres de la commission se sont aussi donnés pour objectifs de mieux connaître les actions et les compétences de chaque association adhérente. Au 31 décembre 2023, la conférence des mouvements était composée des membres suivants :



ASSO / FÉDÉ	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Adapei	Christine FOURCADE	Jacques CHABIN
AFI Mézos	Jean-Marie DUBROCA	Blandine DEMOULIN
AFI Mont-de-Marsan	Danielle LINXE	Éliane BROUARD
ASFM	Adeline COUMAILLEAU	Martine IBARRA
Asso Dept Conjointes Survivants	Bernadette DIRIS	Marie-Claude BOUCHER
CDAFAL	Maurice TESTEMALE	Jacqueline BASSET SALHORGNE
Couples et familles	Monique MATHÉ	Martine EGMORTE
Fédé ADMR	Armelle LEGRIS	Marie-Claire MADRAY
Fédé AFC	Jean Du VAL	Henri GRUEL
Fédé CSF	Betty BROUSTAUT	Jacques LAMAZOUADE
Fédé Familles rurales	Martine DOUET	Marie-Hélène AUBIN
Fédé MFR	Patricia PRUGUE	Béatrice LALANNE
Jumeaux et plus	Hélène MARVIER	Maryline ÉPINAT
Médaille de la Famille	Jean Louis LEVET	Isabelle de la GUERONNIERE
UFAL ACS	Annie ORDUNA	Vincent LABEYRIE
Unafam	Louis Marie LEMAIRE	Alain JEAN

Conférence des mouvements du 12 janvier

1. Actualités de la vie associative (toutes associations)
 - a. Le FDVA
 - b. Le mois des familles du REAAP
2. Actualités de la vie associative : information, point de situation (Unaf, Udaf)
 - a. Réunion générale Udaf des Landes du 24 novembre
 - b. L'observatoire des familles
 - c. La lettre d'information des familles des Landes
 - d. La commission des représentations
 - e. La commission de contrôle
3. La convention d'objectifs 2022-2026, « Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité ».
4. Propositions de sujets pour la prochaine Conférence.

Conférence des mouvements 10 février 2023

Consultation électronique sur les thèmes des ateliers parentalité à mettre en œuvre en priorité

La commission de contrôle

La commission de contrôle a pour rôle de :

- Vérifier les listes d'adhérents des associations familiales et sections, effectuer tout contrôle à cette fin, y compris en réalisant des visites dans ces associations familiales et sections ;
- S'assurer de la validité des candidatures et des désignations au conseil d'administration;
- S'assurer de la régularité des votes en assemblée générale et de constituer le Bureau de vote, quel que soit le mode de scrutin ;
- Formuler un avis pour le conseil d'administration concernant les demandes d'agrément des fédérations départementales, associations familiales et sections, en qualité de membre actif, et des groupements à but familial, en qualité d'organisme associé.
- Les statuts de la commission de contrôle prévoient également que celle-ci puissent être amenée à effectuer des déplacements au sein des associations familiales adhérentes pour effectuer entre autres des vérifications sur les listes d'adhérents.

Le 13 février 2023 la fédération départementale de Familles rurales accueille la CCD a son siège de Rion des Landes en présence de sa présidente et de la secrétaire chargée de la gestion des adhésions.

La commission de contrôle n'a constaté aucun dysfonctionnement mais recommande toutefois de bien faire signer les bulletin d'adhésion.

Au 31 décembre 2023, la commission de contrôle, présidée par Monsieur TESTEMALE. Madame LEGRIS assure la vice-présidence. La commission est composée des membres suivants :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Laurence DARRIBEAU
Chantal LAGIERE
Armelle LEGRIS
Annie ORDUNA
Xavier POYDENOT
Maurice TESTEMALE

En 2023, la commission s'est réunie à 5 reprises :

Commission de contrôle du 27 février

1. Élection à la vice-présidence de la CCD
2. Contrôle du traitement des listes d'adhérents pour l'année de vote 2023

Commission de contrôle du 23 mai

1. Absentéisme en Conseil d'Administration

Commission de contrôle du 27 juin

1. Contrôle des pouvoirs et mandats
2. contrôle pendant l'assemblée générale, des opérations de votes

Commission de contrôle du 25 septembre

1. Étude des candidatures à l'élection du CA avant diffusion aux associations familiales
2. Présentation du calendrier des enchaînements entre les différentes étapes de la relation AF/Udaf

Commission de contrôle du 26 octobre

Contrôle des élections par cooptation lors du CA

La commission financière

La commission a principalement pour mission d'étudier les budgets, les arrêtés des comptes ainsi que les projets d'investissements avant leur présentation au conseil d'administration.

La commission est composée des membres suivants :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE
Jean-Marc CASTAING
Jacqueline BASSET-SALHORGNE
Jacques LAMAZOUADE
Armelle LEGRIS
Annie ORDUNA
Patricia PRUGUE

En 2023, la commission s'est réunie deux fois :

Commission financière du 13 avril

Arrêté des comptes

Commission financière du 17 octobre

Examen des budgets prévisionnels

La commission communication

Cette commission a été créée en 2020 suite au renouvellement du Bureau de l'Udaf. Elle a pour mission de faire connaître les missions de l'Udaf auprès de l'ensemble des familles et des partenaires de l'Udaf.

Au 31 décembre 2023, la commission était composée des membres suivants :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Jacqueline BASSET-SALHORGNE
Christine GIRARDIER-BLANDINIÈRES
Henri GRUEL
Michelle LAFITTAU
Hélène MARVIER
Vincent LABEYRIE
Adeline COUMAILLEAU
Jacques LAMAZOUADE
Christine FOURCADE



La commission des représentations

La commission des représentations a pour but de développer les liens entre les représentants familiaux et l'Udaf, proposer des formations aux représentants familiaux.

Au 31 décembre 2023, la commission, animée par Madame PRUGUE, est composée des personnes suivantes :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES REPRÉSENTATIONS

Marie-Claire MADRAY
Jean DUFAU
Michelle LAFITTAU
Patricia PRUGUE
Henri GRUEL
Jacques LAMAZOUADE
Marie Josée HENRARD

La commission de la médaille de l'enfance et des Familles

Au 31 décembre 2023, la commission de la médaille de la famille s'est réunie une fois pour instruire 2 dossiers.

La commission est composée des membres suivants :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA MÉDAILLE
Marie-Claire MADRAY
Michelle LAFITTAU
Jean-Louis LEVET

La médaille de l'enfance et des familles est accordée aux personnes (père, mère,...) qui ont élevé de nombreux enfants en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs.

Depuis le 22 février 2022, elle peut également être remise aux bénévoles et aux professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

Le dossier de demande ou de proposition d'attribution doit être complété et déposé à la mairie du domicile de la personne qui recevra la médaille.

Après avis du Maire, le dossier complet doit être transmis à l'Udaf des Landes pour être examiné par la commission avant transmission au préfet.

Représenter les familles

Rôle et accompagnement du représentant familial

Depuis la création des Udaf en 1945, le rôle du Représentant Familial de l'Udaf est d'être l'interlocuteur officiel des pouvoirs publics pour s'exprimer au nom des familles.

Dès que des représentations familiales sont à pourvoir, les pouvoirs publics, les collectivités territoriales ou les acteurs du secteurs sanitaire et social sollicitent l'Udaf pour proposer des représentants.

L'Udaf des Landes propose à ses représentants familiaux des formations et met à leur disposition toute la documentation nécessaire afin d'assurer leur mission dans les meilleures conditions.

Ils bénéficient systématiquement d'abonnements à la revue « Le Délégué au CCAS », « Réalités Familiales » ainsi que d'un accès au portail documentaire de l'Unaf. Enfin, les représentants sont destinataires des publications de l'Unaf.

Principales représentations par secteurs

Représentations en CCAS et CIAS

CCAS d'Angresse - Fabienne LÉONARD

Madame LÉONARD note que beaucoup de familles rencontrent des difficultés financières. Certaines familles sont confrontées à des problèmes de violences familiales. Cette année, le CCAS a dû trouver des solutions de relogement pour les résidents d'un camping menacé de fermeture.

Temps de bénévolat estimé 40 h

CCAS de Saint-Pandelon - Serge LAMAISON

Le CCAS propose un accompagnement ponctuel, matériel ou financier pour les habitants de la commune. Le CCAS propose des colis de Noël et un repas du troisième âge. Monsieur LAMAISON constate que les familles en difficultés restent dans la confidentialité et ne se manifestent que rarement.

Temps de bénévolat estimé 3 h

CCAS de Lit-et Mixe Martine DOUET

L'activité principale du CCAS est la gestion d'un EHPAD. Il assure également une fois par mois une distribution de colis de la banque alimentaire. Madame DOUET participe à la distribution des colis. Le CCAS travaille à la construction d'un nouvel EHPAD

Temps de bénévolat estimé 20 h

CCAS de Saint Vincent de Tyrosse - Agnès MARTOUREY

Le CCAS gère un EHPAD et une crèche, propose un repas de la commune, des actions envers les seniors et les personnes en situation de Handicap.

Madame Martourey constate une augmentation des tarifs de l'EHPAD et de la crèche pour faire face à l'inflation ce qui entraîne des difficultés de paiement pour certaines familles.

Temps de bénévolat estimé 6 h

CCAS d'Haut-Mauco - Dominique FLEURIAL

Madame FLEURIAL constate une augmentation du nombre de familles en difficultés financières.

Des aides ponctuelles ont été mises en place pour certaines familles

Temps de bénévolat estimé 6 h.

CCAS de Saint-Paul-lès-Dax - Maria OREA

Parmi ses attributions, le CCAS gère les EHPAD l'Oustaou et Marie Paticat. Madame OREA explique que les établissements sont en déficit. Madame OREA a également participé à l'analyse des besoins sociaux.

Temps de bénévolat 30 h.

CCAS de Pontenx-les-Forges
Francine MONTEL

Le CCAS organise un repas des anciens pour Noël, propose des aides au logement et soutien une banque alimentaire

Temps de bénévolat estimé 10 h.

CCAS de Dax - Maria OREA

Le CCAS de Dax gère les EHPAD Gaston LARRIEU et Alex LIZAL ainsi que des crèches municipales. Comme à Saint Paul les Dax Madame OREA a participé à l'analyse des besoins sociaux

Temps de bénévolat estimé 14 h.

CCAS de Seyresse - Jean Bernard BARROUILLET

Le CCAS de Seyresse est une toute petite entité et son action au niveau des familles est très faible car il ne dispose pas de fonds propres.

Le CCAS prend en charge des cartes de bus pour les personnes ayant de faibles revenus, organise le repas annuel des anciens et adresse un colis aux plus de 80 ans n'ayant pas pu participer au repas. Le CCAS soutient le Marché aux Familles et les Restos du Cœur.

Temps de bénévolat estimé 5 h.

CCAS de Mimizan - Chantal ROQUES

Le CCAS de Mimizan gère, entre autres, l'EHPAD le chant des pins à Mimizan, une partie des logements sociaux et des logements d'urgence (en lien avec SOLIHA). Le CCAS statue sur des demandes d'aides, organise des manifestations ponctuelles et propose une domiciliation postale aux personnes SDF.

L'année a été marquée par :

- La signature d'un contrat de prévention entre la CARSAT et l'EHPAD,

- La création de postes d'aides soignants à temps complet,*
 - La signature d'une convention de mise à disposition des locaux de l'accueil de jour pour la Plateforme d'Accompagnement et de Répit de Biscarrosse (PFR),*
 - Un projet de mutualisation entre le CCAS et le CIAS,*
 - La mise en place d'un forfait de mobilité durable*
 - Un transfert de propriété des murs de l'EHPAD du CCAS vers l'EHPAD*
- Temps de bénévolat 64 h.*

CCAS de Grenade sur l'Adour
Michelle LAFITTAU

Le CCAS gère l'Action sociale. Le CCAS assure la bonne gestion de l'EHPAD. Les familles vulnérables ou en grosses difficultés financières s'adressent aux CCAS pour des aides éventuelles.

Les associations font des demandes de contribution financière. Le CCAS organise également le repas du troisième âge.

La ville en partenariat avec l'ADMR a ouvert un point de distribution de repas en lien avec la banque alimentaire. Des bénévoles assurent des permanences.

Le CCAS étudie les réponses aux problèmes sociaux de la population, mais doit tenir compte des contraintes budgétaires.

Nombre d'heures de bénévolat 8h

CIAS du Marsan - Jean DUFAU

Cette année 8 réunions du CA ont eu lieu. Une réunion a eu lieu sans pouvoir délibérer par manque de quorum. Une réunion supplémentaire a eu lieu concernant la commission d'appel d'offre.

Le CIAS du Marsan porte plusieurs activités :

- la gestion des 3 EHPAD
- le portage des repas
- l'aide à domicile
- un service de soins à domicile
- Un réseau d'assistantes maternelles
- la plateforme sociale du Marsan

Outre la participation normale à la tenue des Conseils d'Administration, le représentant UdaF doit participer avec l'aide du réseau familial à la définition des besoins sociaux et s'assurer que les actions décidées en CA respectent les orientations correspondant aux besoins définis.

Des décisions sont prises liées au manque de personnel dans les EHPAD (fermetures de lits, remplacement des soignants, attractivité du métier) et des réflexions sont menées liées à l'âge de plus en plus importants des pensionnaires qui arrivent en EHPAD pour adapter au mieux les locaux et le service rendu. Les sondages effectués sur la perception des services rendus auprès des familles révèlent que les prestations sont appréciées et la communication entre le CIAS et les familles concernées ou susceptibles de l'être progressent de façon satisfaisante.

Temps de bénévolat estimé 38h

CIAS des Grands Lacs - Dominique MAHUE

Je participe aux réunions du Conseil d'administration et je veille à la pertinence des décisions prises en faveur des familles et des personnes âgées et handicapées.

L'année a été marquée par les évolutions de carrière pour les salariés du CIAS et l'évolution du règlement de fonctionnement (accompagnement et participation à la vie sociale). Madame MAHUE note que les besoins des familles sont en forte augmentation.

Temps de bénévolat estimé 12 h

CIAS de la communauté de communes de Mimizan - Jean pierre ROQUES

Les travaux ont porté sur la mobilité concernant notamment les jeunes pour faciliter la recherche d'emploi, les personnes âgées pour les déplacements liés à la santé..

Un projet d'épicerie sociale itinérante en complément de la distribution de paniers alimentaires est en cours. Monsieur Roques en tant que membre de cette commission participe à sa création.

Monsieur Roques note que la création de logements sociaux augmente les besoins matériels.

Temps de bénévolat estimé 25 h

CIAS Chalosse Tursan - Patricia PRUGUE

L'année est marquée par :

- La mise en place d'une Convention Territoriale Globale qui a permis l'élaboration d'une Charte Territoriale de Solidarités avec les Familles.

-La réforme des Services Autonomie à Domicile qui remplaceront les SPASAD/SSIAD/SAAP

En début d'année, suite à un appel d'offre lancé par l'ARS, le CIAS s'est porté candidat pour créer un Centre Ressources Territorial.

Les missions principales proposées sont :

- Création d'une équipe pluridisciplinaire d'appui
- Création d'une place d'accueil temporaire d'urgence
- Création de 2 places d'accueil de nuit

-La mise en place de travaux afin de permettre une analyse des besoins sociaux sur la communauté des communes Chalosse-Tursan qui regroupe 50 communes

Madame PRUGUE note qu'en milieu rural les difficultés des familles précaires sont souvent renforcées par des difficultés de mobilité.

Temps de bénévolat estimé 25 h

CIAS Terres de Chalosse

Marie Claire Madray

Le CIAS « Terres de Chalosse » est issu de la fusion des cantons de Montfort en Chalosse et Mugron soit 34 communes. Ses missions sont la gestion des deux EHPAD de Montfort et Gamarde, le portage des repas, l'aide à domicile, la gestion d'une épicerie sociale et du CABA (Collectif d'Accompagnement Budgétaire et Alimentaire).

Parmi les sujets importants évoqués cette année on note :

- Le projet de fusion de l'épicerie sociale et du CABAS en un seul lieu afin d'améliorer l'accompagnement des familles bénéficiaires.

- La réflexion sur un accueil diversifié.

- La réflexion sur la mobilité en territoire rural

Madame Madray participe aux réunions de travail sur la fusion des deux dispositifs du pôle social. Elle note une augmentation de la fréquentation de l'épicerie sociale et du CABA

Nombre d'heures de bénévolat 12 h

Économie, Consommation, Emploi

Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes (FDAJ) - Julien PINQUET

Créée en 1991 par la volonté de l'état et du Conseil départemental, la mission locale des

Landes a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Elle assure le pilotage de différents dispositifs pour l'accès à l'emploi et l'accompagnement des jeunes : PACEA, PPAE, Garantie Jeune, Contrat Engagement Jeune...

Lors des Commissions FDAJ, le représentant de l'Udaf participe à l'attribution des aides demandées par les travailleurs sociaux du département.

En tant que représentant de l'Udaf, j'ai suggéré à plusieurs reprises que des demandes de microcrédits soient adressées à l'Udaf, notamment lorsque les dossiers portaient sur de l'entretien de véhicules ou de l'acquisition. Je constate que le microcrédit à une mauvaise image auprès des travailleurs sociaux et que la longueur des délais de traitement est souvent mise en avant.

Une part des familles du département est dans une situation de grande précarité et les dispositifs existants ne peuvent qu'accompagner les personnes mais ils ne permettent pas d'enrayer la situation.

Temps de bénévolat estimé 12h

Commission Départementale de l'Aménagement Commercial - Michel LABORDE

La commission statue sur les demandes d'implantation de locaux à usage commercial sur le territoire landais lorsque leur superficie est supérieure à 1000 m² y compris lors d'agrandissement.

Le représentant de l'Udaf participe à évaluer l'opportunité de la création d'un nouvel acteur commercial, l'impact sur le client et sur la concurrence ainsi que sur l'équilibre commercial d'une zone.

Cette année 4 projets ont été présentés en commission.

Temps de bénévolat estimé 8 h.

Commission consultative des services publics locaux - Michelle LAFITTAU

Cette commission consultative des services publics locaux du département émane du Conseil Départemental qui a rédigé un règlement intérieur. Celui-ci précise le rôle, la composition et les modalités de la commission (CCSPL).

Elle est consultée pour :

- Tout projet de délégation de service public
- Tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière
- Tout projet de partenariat

Ce règlement s'applique dans le cadre de la création de l'établissement public administratif départemental, porteur de l'autorisation médico sociale du village landais Alzheimer, qui prend la forme d'un centre départemental d'action sociale des landes.

Une seule réunion a eu lieu

Temps de bénévolat estimé : 2h

Représentations du secteur Logement, de l'habitat et du cadre de vie

Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements - Jacques LAMAZOUADE

Pour le bailleur social XL HABITAT, il y a deux commissions : Mont de Marsan et Dax.

Ces deux commissions agissent sur deux territoires. Le but de cette commission est

d'attribuer des logements à des demandeurs. Pour chaque logement mis en offre, nous avons à examiner les demandes de trois postulants et les classons par ordre de priorité pour intégrer le logement.

Cette commission est composée d'un représentant du CA d'XL HABITAT, d'un membre de la Préfecture, d'un membre de l'agglomération et du représentant de l'Udaf.

En tant que représentant de l'Udaf, je siège à la commission de Dax qui se réunit tous les mois. Il n'y a pas de représentant de l'Udaf à celle de Mont-de-Marsan. J'apporte un regard en tant que représentant des familles, j'essaye d'être positif dans les décisions prises qui sont collégiales et dans un climat serein.

L'année qui vient de s'achever n'a fait que prolonger ce que nous avons enregistré les deux années précédentes avec une baisse du nombre de logements à attribuer, nous en sommes à une moyenne de 40 logements contre 80 à 90 précédemment.

Une des raisons vient de la pandémie COVID, avec le repli sur soit des locataires (très peu de mutation), mais aussi un manque flagrant de logements (environ 12 000 demandes par an). Le manque de logement à attribuer est un défi pour les mois et années à venir, la précarité ne fait que progresser, les pouvoirs publics doivent s'en préoccuper au plus haut point. XL Habitat fait beaucoup mais ne peut répondre à tout.

Temps de bénévolat estimé 48 h

Commission d'Examen des Plis à XL HABITAT
- Jacques LAMAZOUADE

Cette commission est réunie tous les mois dans les locaux de XL HABITAT.

Composée de la directrice générale, du responsable des marchés, un représentant du service utilisateur ayant voix délibérative, du représentant de collectivité locale (le Maire) et d'un représentant d'organisme socio-professionnel.

Nous avons trois catégories de décisions :

- Décision sur les appels d'offres, il s'agit de statuer sur des réponses suite à appel d'offre. Nous avons en complément à statuer sur des avenants de chantiers en cours faisant l'objet d'une augmentation égale ou supérieure à 5% (il s'agit essentiellement d'aménagement ou modification de travaux effectués à la demande d'XL HABITAT).*
- Avis de la Commission d'examen des plis. Nous devons statuer sur des réponses suite aux appels d'offres lancés par XL HABITAT. En complément nous avons à statuer sur des avenants de chantiers égaux ou supérieurs à 5%.*
- Compte rendu, des diverses facturations en légère augmentation ou bien des minorations de facturation.*

Cette commission est créée après chaque élection au conseil départemental, qui voit entrer de nouveaux représentants au CA du bailleur. Le représentant de l'Udaf y siège en temps que suppléant.

Temps de bénévolat estimé 3 h

Conseil d'Administration XL habitat
Jacques LAMAZOUADE

Le CA d'XL habitat est composé de 27 membres, Monsieur LAMAZOUADE y représente l'Udaf au titre des organismes socio-professionnels avec voix consultative.

Deux sujets ont constitué la préoccupation des dirigeants et administrateurs : l'inflation et l'insuffisance de logements, sur ce dernier point le coût du foncier et surtout sur la côte landaise.

Le CA a voté des augmentations de loyer en dessous des recommandations nationales.

Temps de bénévolat estimé 10h

**Conseil d'Administration de l'Agence
Départementale d'Information sur le
Logement - Jacques LAMAZOUADE**

L'association informe le public propriétaire ou locataire sur tous les aspects du logement, construction, location, les risques encourus, les conseils à donner devant telle ou telle difficulté.

L'association recherche des locaux pour l'antenne de Dax, une antenne a ouvert à Labouheyre.

Temps de bénévolat estimé 1h

Commission sécurité routière à la préfecture
- Jean DUFAU

Les membres de la commission ont été sollicités à quatre reprises cette année dont 3 fois par mail.

Il s'agit chaque fois pour la préfecture de préparer un événement qui doit perturber momentanément la circulation sur une partie du département et de donner aux organisateurs l'autorisation de faire.

Cette année la commission a par exemple été saisie pour l'organisation du tour de France.

Temps de bénévolat estimé 6h

Droit de la Famille, protection de l'enfance, parentalité

**Conseil Départemental de l'Accès au
Droit Assemblée générale et conseil
d'administration - Michelle LAFITTAU**

Le CDAD se situe à l'intérieur du tribunal
judiciaire de Mont de Marsan.

Tout citoyen peut faire appel à ces services
dans le cadre de problématique juridique, s'il
ne peuvent apporter une réponse, le CDAD
oriente vers des experts.

Madame LAFITTAU rappelle qu'il faut
encourager les familles à s'orienter vers le
CDAD si elles rencontrent des problèmes.

Temps de bénévolat estimé 4h

**Conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales - Cathy CASTETS,
Agnès COUVREUX, Peter PAUPARDIN et
Alexandre ARRIEU
et Commission d'Action Sociale et
Commission des Pénalités -
Agnès COUVREUX**

Les administrateurs de l'Udaf à la CAF ont
pour mission de défendre l'ensemble des
familles lors du conseil d'administration
et des commissions (action sociale, aides
individuelles, recours amiable...).

La délégation de l'Udaf est composée de 4
titulaires et 4 suppléants.

**MSA Sud-Aquitaine : Comité Paritaire
d'Actions sanitaires et sociales -
Patricia PRUGUE**

Les orientations du plan ASS 2021-2025
destinées aux ressortissants du milieu agricoles
ont plusieurs objectifs.

-Prévenir la perte d'autonomie des plus fragiles
et promouvoir le « Bien Vieillir », Développer
des services et actions pour les aînés et leurs
aidants, lutter contre l'isolement des aînés...

- Accompagner les familles agricole dans leur
parcours de vie, participer au développement
d'un cadre de vie adapté aux besoins des
familles, favoriser l'autonomie et la place des
jeunes dans les territoires ruraux et/ou fragiles

L'année 2023 a vu également la mise en place
d'un Plan de Prévention du mal-être et de
mesures d'accompagnement. C'est pour cette
raison que des Formations Sentinelles ont
permis de savoir reconnaître le mal-être et ont
permis à 140 sentinelles d'être formées.

Par conséquent, des actions ont été menées
sur le territoire en 2023 :

-Réalisation d'un film documentaire sur le mal-
être agricole (diffusion prévue en 2024)

- Théâtre-forum sur le bien-être et le mal-
être des jeunes en Maisons Familiales Rurales
(MFR) avec 2 sessions en 2023

- Animations de groupes de travail pour
identifier et tenter d'agir sur les causes du mal-
être : 1 groupe sur chaque département 40 et
64

- Création ou renforcement de partenariats
avec des acteurs de la santé (3114 – Centre
hospitalier – CMP – Maisons de santé..)

Temps de bénévolat estimé 80h

Représentation du secteur Éducation

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale - Jean DUFAU

Présidé par madame la Préfète et Monsieur le Président du Conseil Départemental, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) est consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département (écoles, collèges, transports scolaires, programmes d'investissement, carte scolaire...)

Elle vote aussi la nomination des « Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale » et l'indemnité de logement que touchent les enseignants du primaire qui ne sont pas logés gratuitement.

Tous les débats d'actualité qui touchent l'Éducation Nationale y sont aussi abordés.

Le représentant de l'Udaf représente plus largement que ne peuvent le faire les Parents d'élèves l'intérêt des familles en général.

La carte scolaire, les attentats contre les enseignants, la violence dans et autour de l'école, et le harcèlement ont été des sujets largement abordés cette année.

Monsieur DUFAU note que Les familles ont besoin d'être beaucoup mieux informées pour comprendre l'environnement et les habitudes de leurs enfants. Il semble s'être creusé dans bien des endroits un fossé quasi insurmontable entre les générations , entre «parents enfants», «parents enseignants» et hélas aussi « enseignants enfants».

Temps de bénévolat estimé 22h

Représentations du secteur Santé

Mon espace santé: tour de région Nouvelle Aquitaine Etape Saint-Sever - Armelle LEGRIS

Cette rencontre était organisée par l'ARS, France Assos et le GIP ESEA, l'Hôpital de Saint-Sever, le 5 octobre 2023

L'Udaf est représenté dans cette rencontre de citoyens et de professionnels de santé de façon à échanger autour des multiples services offerts par mon Espace Santé.

Mon Espace Santé est un service numérique personnel et sécurisé qui permet à chaque assuré de conserver ses données de santé et d'échanger avec des professionnels de santé, de manière fluide et confidentielle.

La matinée était consacrée à expliquer l'activation de l'accès à mon Espace Santé au grand public.

Par petits groupes, nous avons installé ce système sur nos téléphones. L'après-midi il y avait une table ronde à laquelle participaient des professionnels de santé et des usagers pour échanger sur l'intérêt de cet outil dans l'amélioration de la prise en charge.

Dans la table ronde, mon rôle était de représenter la commission des usagers du Centre Hospitalier de Saint-Sever les autres participants étaient un médecin généraliste de Grenade, une sage-femme, un médecin gériatre du CH de Saint-Sever, et un responsable du système informatique sécurité du CH de Dax. J'ai eu un temps d'intervention pour m'exprimer sur mon rôle de représentante des usagers et en quoi mon Espace Santé était un plus. J'ai parlé au nom des familles de l'utilité de cet outil dans différentes situations, rassurant dans une situation d'urgence (hospitalisation), en cas de changement de

médecin traitant, dans la prise en charge de maladies chroniques.

Mon espace santé permet de ne plus avoir à se déplacer avec des dossiers médicaux volumineux. Stocker les documents en toute sécurité. Avec votre accord, les professionnels peuvent accéder directement depuis leur interface informatique sécurisée.

Bénévolat estimé 6h



CPAM des Landes - Conseil d'administration - Armelle LEGRIS

Les CPAM assurent la prise en charge des frais de santé et de service des prestations d'assurance maladie, maternité, paternité, invalidité, décès, des arrêts de travail et des maladies professionnelles dont bénéficient leur circonscription notamment les assurés salariés et non salariés.

Le représentant de l'Udaf dans cet organisme a pour mission de connaître toutes les informations concernant les remboursements des actes médicaux afin de pouvoir répondre aux questions des familles, de pouvoir renseigner les personnes pouvant prétendre aux soins gratuits selon leur situation familiale. La CPAM est confrontée à un gros problème de turn-over avec 30 départs en 2023 une vingtaine en 2022.

La crise du Covid a provoqué un phénomène

d'accélération des mobilités. Une nouvelle classification avec des évolutions salariales n'a pu aboutir faute d'un accord avec les syndicats. Beaucoup de retard dans les paiements des IJ ce qui entraîne la précarité dans certaines familles, arrêt de travail et pas de rentrée d'argent.

Les grands axes sont :

- Garantir aux usagers une offre de services performants et personnalisés
- Assurer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins
- Faire de la prévention et de la santé publique des marqueurs de l'engagement et de l'Assurance Maladie en intégrant les enjeux de la transition écologique
- Déployer une stratégie ambitieuse de lutte contre la fraude.
- Aider à la recherche de médecin traitant pour les patients en ALD ce qui représente 3000 personnes dans les Landes

Madame LEGRIS a plaidé pour la création de maisons de santé. Les Landes sont très vastes d'où le désert médical, les familles doivent faire plusieurs kilomètres pour se faire soigner et ne trouvent pas de médecin. Ceux-ci ont déjà leur clientèle et ne peuvent prendre d'autres patients. Trop de médecin partent en retraite et ne sont pas remplacés.

Temps de bénévolat estimé 14h

CPAM des Landes commission ASS action sanitaire et sociale - Armelle LEGRIS

Cette commission se réunit le lundi matin toutes les 3 semaines.

La CPAM intervient dans toutes les Landes à la demande des assistantes sociales et de l'assistante sociale du Conseil Départemental pour venir en aide à des personnes en difficultés financières (perte d'emploi, arrêt de travail prolongé, accident de travail etc...).

En début d'année, la caisse donne un budget que nous devons gérer tout au long de l'année. Cette commission est composée de représentants des assurés sociaux, de représentants des employeurs, représentants de la Fédération Nationale de la Mutualité Française et représentants des Institutions intervenant dans le domaine de l'Assurance Maladie.

En tant que représentante des familles je donne mon opinion dans tous les dossiers présentés, je suis d'accord ou pas sur les sommes demandées pour venir en aide aux familles. Nous avons un tableau de reste à vivre charges déduites comme élément d'appréciation du besoin d'aide c'est au cas par cas.

Cette commission est très intéressante et nous montre la réalité sur les besoins des familles. Temps de bénévolat estimé 42h.

Maison Landaise des personnes Handicapés - Marie-Claire MADRAY

La Maison Landaise Des Personnes Handicapées exerce une mission d'accueil, d'information et de conseils pour les personnes en situations handicap et leur familles.

Madames Madray participe aux auditions et à diverses commissions ainsi qu'à l'examen des dossiers.

Madame Madray constate une augmentation des situations de handicap principalement chez les jeunes enfants.

Temps de bénévolat estimé 8h.

CDAPH - Michelle LAFITTAU

Le conseil départemental a créé cette instance au sein de la Maison Landaise pour les personnes handicapées. Elle se réunit une fois par semaine.

Y siègent plusieurs associations qui œuvrent dans le champ du handicap .

Les dossiers sont déposés par les familles, ou les personnes, pour demander une ou plusieurs prestations au regard de leur handicap.

Sont concernés les enfants dès la naissance, les adultes, les personnes handicapés.

Le représentant des familles a pour missions de :

-Veiller au respect de la législation, dans la plus grande objectivité pour l'examen de tous les dossiers .

-Répondre aux besoins de tous les citoyens

-Redonner une nouvelle place aux personnes, et les aider à retrouver leur dignité

Mme LAFITTAU constate que de plus en plus d'enfants bénéficient de ce dispositif. Cependant si la commission propose des solutions, la réalité est plus complexe, il manque des places dans les structures médico-sociales

Temps de bénévolat estimé : 12h

Association l'autre Regard Bureau et CA - Michelle LAFITTAU

Des administrateurs issus du CA se réunissent une fois par mois pour analyser et prendre des positions sur ce qui constituent des événements de la vie quotidienne de l'ensemble des services, des appels à projets éventuels. Ce Bureau prépare les dossiers du prochain CA qui valide ou invalide les propositions.

Des questions peuvent être posées par les familles.

Le représentant de l'Udaf a un rôle essentiel dans ces instances. Il s'exprime sur tout ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des résidents, à leur sécurité, au management des personnels, aux choix budgétaires.

Les sujets qui ont marqué l'année sont les suivants :

-Renouvellement du projet d'établissement, du

projet associatif, du projet de communication en externe et en interne, révision de tout les projets de vie des résidents, révision du projet d'animation...

- Les appels à projets pour conforter la place de l'association dans la réponse aux besoins locaux. Valoriser le savoir faire des soignants
- Planifier les travaux obligatoires pour répondre aux normes légales. Au vu du chiffrage, ces travaux seront lissés sur plusieurs années en fonction du degré d'urgence

Au nom de l'Udaf des Landes Madame LAFITTAU a demandé de ne pas négliger le projet animation car pour la majorité des résidents, cet établissement est leur seul lieu de vie, d'où la nécessité d'apporter tout ce qui est source de vie...

Madame LAFITTAU note que la structure est à l'écoute des résidents et des familles et au mieux être dans leur lieu de vie.

Temps de bénévolat estimé : 20h

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif- Michelle LAFITTAU

Le CD 40, dans le cadre de sa mission d'action sociale, a lancé un appel à manifestation d'intérêt 2023 pour la mobilisation de l'aide à la vie partagée au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre d'habitats inclusifs.

Dans son rôle de représentante Madame LAFITTAU veille :

- au respect des engagements du département auprès de la veille Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- à l'équilibre des personnes accueillies entre personnes âgées et handicapés.
- à une bonne répartition dans le département des projets sélectionnés.

Madame LAFITTAU note que ces projets

répondent aux besoins des familles mais les places sont très vite pourvues.

Temps de bénévolat estimé à 10h

Commission d'agrément des familles d'accueil personnes âgées ou handicapées Michelle LAFITTAU

Dans le cadre de l'action sociale, la commission reçoit la liste des candidats. Au vu du dossier et de l'enquête sociale, la commission statue, elle donne l'approbation, ou le refus, ou demande des compléments d'information si nécessaire.

Madame LAFITTAU indique que le représentant de l'Udaf doit être vigilant sur la conformité du logement et les conditions d'accueil mais aussi sur la capacité des accueillants à assurer leur missions.

Temps de bénévolat estimé 6 h

CA de l'Association Action Sanitaire et Sociale - Anne Giusti

L'Association Action Sanitaire et Sociale a pour but de gérer les établissements et services dont elle a la responsabilité et répondre aux besoins des personnes vivant avec un handicap mental par la création, à partir d'appels à projet, de nouveaux établissements et services pour un accompagnement de qualité.

Le représentant de l'Udaf porte la parole des personnes sous tutelle et défend leurs droits.

L'année est marquée par l'absorption de l'association ASMAD par AASS. Les deux entités deviennent HECIA Sud Aquitaine

Temps de bénévolat estimé 12h

Réunion du Comité lutte infections nosocomiales-Hôpital de Saint Sever - Armelle LEGRIS

Ce comité a pour but d'évaluer les points faibles et les points forts au niveau surveillance et prévention des risques pour les usagers.

Début novembre des agents techniques lors d'un contrôle de détartrage et de désinfection de tous les éléments terminaux ont fait des prélèvements qui ont montré la présence de légionellose à un taux supérieur au taux réglementaire.

A la suite de ces résultats une réunion pluridisciplinaire a conduit à la mise en œuvre d'un plan d'action.

Temps de bénévolat estimé 2h

Conseil de Surveillance Centre Hospitalier/ Ehpad Saint Sever - Armelle LEGRIS

Le conseil de surveillance participe au contrôle de la bonne gestion de l'établissement.

Une augmentation du prix de séjour a été proposé pour faire face à l'augmentation des charges

Temps de bénévolat estimé 2h

Représentations des Usagers du système de santé

Commission des Usagers Hôpital de Saint Sever - Armelle LEGRIS

Le Centre Hospitalier-Ehpad dispose de 127 lits répartis en plusieurs services (médecine, unité de soins longue durée, service de soins de suite et de réadaptation renforcé, Ehpad et consultation mémoire).

La mission du représentant de l'Udaf consiste à participer au bon fonctionnement des services. Mettre en place des actions, traiter les plaintes et réclamations, participer à une demande de médiation si nécessaire.

La CDU a retravaillé le questionnaire de satisfaction avec une satisfaction globale pour 90%, accueil 98%, prise en charge 98%, lieu de vie hospitalisation 98%, repas 95%, organisation de la sortie 83%.

Comme l'année précédente, j'ai tenu un stand au salon de thé de l'Ehpad pour échanger avec les résidents une quinzaine de personnes environ sur une matinée. Ce fut un moment très enrichissant.

Les soignants ont été sensibilisés à ma présence de RU dans l'établissement ainsi qu'à mon implication dans les différentes réunions d'équipes où j'ai pu me positionner.

Cette année, il y a eu l'élection de la nouvelle CDU. J'ai été élue Vice-Présidente .

Les patients/résidents sont informés de l'existence et des missions de la CDU via le livret d'accueil remis à l'utilisateur dès son admission, le site internet, des affiches de communication «qui sont les représentants des usagers» présentes dans les zones d'accueil et à l'entrée de chaque service. Pour 2023, il n'y a pas eu

de demande des familles pour un temps de rencontre mais je pense qu'en 2024 il y en aura du fait que nous avons deux nouvelles RU.

Il m'a été demandé s'il serait possible de faire une rencontre avec les tutrices de l'Udaf intervenant dans les services de l'hôpital de Saint Sever de façon à expliquer leurs missions au personnel.

Temps de bénévolat estimé 6h

Commission des Usagers Inicea Napoléon - St Paul-lès-Dax - Marie-Claire MADRAY

La clinique SSR Napoléon propose des soins propices à la réadaptation fonctionnelle. Spécialisé dans les pathologies neurologiques et les affections de l'appareil locomoteur, cet établissement de Soins de Suite et de Réadaptation accueille ses patients dans le cadre d'une hospitalisation complète ou de jour.

Madame Madray répond aux appels téléphoniques ou aux mails des patients pour les aider dans leurs démarches. Madame Madray a également participé à la rédaction du livret d'accueil des usagers, au bilan des questionnaires de satisfactions et aux diverses commissions (menus, CLAN, éthique)

Temps de bénévolat estimé 17 h.

Commission des Usagers Inicea Clinique MAYLIS- Marie-Claire MADRAY

La Clinique Maylis est un établissement psychiatrique, qui accueille en hospitalisation complète ou en hospitalisation de jour, des patients adultes atteints de troubles psychiatriques et/ou dépendants à l'alcool. Elle compte deux services : une section psychiatrique, un service de soins de suite alcoologie et un hôpital de jour de 20 places. Madame MADRAY accompagne les usagers

pour les aider à résoudre leurs problèmes.

Une permanence des RU a été mise en place dans l'établissement après chaque CDU.

Temps de bénévolat estimé 18 h.

Commission des Usagers du GCS de l'Adour - Michel LABORDE

La polyclinique de l'Adour couvre une partie des Landes - du Gers - des Pyrénées Atlantiques.

L'année a été marquée par la préparation par l'établissement d'une certification.

Monsieur LABORDE note que le rapport soignant soigné a évolué positivement.

Temps de bénévolat estimé 16 h.

Commission des Usagers Inicea Montpribat - Marie-Claire MADRAY

La clinique SSR Korian INICEA Montpribat accueille des enfants et des adolescents de moins de 18 ans dans le cadre de différents soins et programmes : Réadaptation nutritionnelle suite à différents problèmes comme les troubles du comportement alimentaire, le diabète, la mucoviscidose, les affections traumatologiques et orthopédiques, maladies métaboliques, les maladies digestives; Soins de suite polyvalents-Réadaptation fonctionnelle-Soins continus en cas de pathologie lourde (trachéotomisés, oxygène dépendants, myopathies sévères, tétraplégies, soins palliatifs, oncohématologie).

En tant que représentante des usagers, Madame Madray veille au bien être de ces enfants et jeunes éloignés de leur famille.

A ce titre madame Madray a participé à la mise en place d'une enquête de satisfaction et a noté une augmentation des retours positifs, les familles sont satisfaites. Madame Madray participe également à la commission des menus et à la commission éthique.

Temps de bénévolat estimé 7 h.

Conseils de Vie Sociale

CVS Résidence des Landes Roquefort - Gérard KERFORN

Le CVS a pour objectif d'associer résidents et familles à la vie de l'établissement, l'écoute et la prise en charge de leurs besoins ou demandes.

L'année a été marquée par des travaux au sein de l'établissement (équipements internes, chambres et espaces collectifs, construction réhabilitation des bâtiments) mais aussi la vaccination des résidents et la gestion des rendez-vous médicaux.

L'établissement essaye de prendre part à la vie de la cité en participant aux fêtes locales. Un marché de Noël de la résidence ouvert aux familles et aux habitants de Roquefort a été organisé. L'expérience est très positive.

Temps de bénévolat estimé 12 h

CVS EHPAD Hestiadour Pontonx sur l'Adour Marie-Claire MADRAY

Ce bâtiment moderne de deux niveaux comprend 70 lits en chambres individuelles de 20 m², équipées de douche privative, d'un système d'appel malade, de téléphone et télévision, d'un mobilier adapté (lit médicalisé, chevet, fauteuil, bureau, commode, penderie...). La restauration est faite sur place. L'année a été marquée par :

- L'installation du CVS suite aux élections.
- La Mise à jour du règlement de fonctionnement du CVS.
- Un point sur les animations proposées aux résidents.

Temps de bénévolat estimé 7 h.

CVS EHPAD le conte de Pomarez Marie-Claire MADRAY

L'EHPAD Le Conte résulte de la reconstruction de l'ancien EHPAD Bernède de Pomarez.

L'établissement est vaste : chaque unité de vie peut accueillir de 12 à 14 résidents, chaque allée est construite autour d'un patio permettant l'accès à l'extérieur et de nombreuses terrasses sont facilement accessibles.

Chaque chambre est individuelle. 6 chambres sont communicantes pour permettre l'accueil de couples.

Madame Madray indique que suite à des sensibilisations des usagers participent au CVS.

La direction informe que l'établissement est parfois confronté à des intérimaires ou à des vacataires qui ne se présentent pas au service et le déstabilise.

Un mode dégradé est alors mis en place. Dans ce cas, Madame Madray a attiré l'attention sur les résidents les plus fragiles mais ces personnes sont identifiées et validées par le cadre de santé. La situation financière de l'établissement est déficitaire mais les familles sont satisfaites de la prise en charge.

Temps de bénévolat estimé 7 h

CVS EHPAD du Louts Gamarde les Bains - Marie-Claire MADRAY

Ouvert depuis octobre 2013, cet établissement accueille les personnes âgées dépendantes et dispose d'une Unité de Vie Alzheimer.

Madame Madray note qu'il y a très peu de réunions dans cet établissement.

Temps de bénévolat estimé 1h.

CVS EHPAD du CHU de Dax Marie-Claire MADRAY

Le Centre Hospitalier propose une prise en charge des personnes âgées dans différentes

unités de court séjour, soins de suite et de réadaptation, long séjour et maisons de retraite.

Les différents services de ces sites accueillent principalement les personnes âgées dépendantes, dont l'état de santé nécessite des soins médicaux, de la rééducation, une surveillance ou des aides dans les actes de la vie quotidienne

L'année a été marquée par la construction d'un nouvel EHPAD et la validation du projet d'établissement.

Temps de bénévolat estimé 7 h.

CVS et CDU de la clinique Jean Sarrailh à Aire sur l'Adour-Michelle LAFITTAU

Cette structure accueille des jeunes la plus part adolescent pour avoir un suivi et une prise en charge médicale, dans le cadre d'un internat et d'un suivi de scolarité.

C'est à la fois un établissement médico social et un établissement sanitaire .

D'où les 2 instances . Lors du CVS sont abordés les points relatifs au lieu de vie .les étudiants expriment leurs souhaits ainsi que les familles Lors de la CDU , nous sommes informés du fonctionnement de la structure, des événements indésirables, des projets

Le représentant de l'Udaf doit être à l'écoute de ces adolescents ayant des parcours existentiels difficiles.

Il faut valoriser leur productions artistiques et tout type d'expressions individuelles et collectives . Ainsi,j'ai assiste au spectacle d'un groupe ou se mêlaient l'expression corporelle,la poésie. C'est un véritable réussite. Félicitations !

Madame LAFITTAU ajoute qu'il faut poursuivre dans le partage de valeurs d'aide, d'encouragement, de projets,pour cheminer vers une vie d'adulte...

et ajoute «Bravo au corps enseignant ,éducatif, d'animateurs ,soignant ,administratif...»

Nombre d'heure de bénévolat estimé 8h

CVS Majouraou, Mont de Marsan Michelle LAFITTAU

Cet établissement accueille des personnes handicapées physiques réparties dans plusieurs structures : un foyer de vie, un foyer d'accueil médicalisé, un Samsah.

Le rôle du représentant de l'Udaf est de soutenir les demandes des résidents et de faire le point sur l'avancement des demandes exprimées lors du CVS précédent.

Les sujets marquants de l'année sont les suivants :

- Présentation du projet d'établissement
- Présentation des travaux à présenter pour le budget participatif citoyen
- Présentation des activités animation et bilan
- Expression des résidents par unité des travaux à envisager.

Madame LAFITTAU soutient toutes les demandes qui portent sur une meilleure animation de ce lieu de vie. Elle rappelle qu'il est nécessaire de tenir compte des retours des familles sur la qualité de vie des résidents.

Madame LAFITTAU ajoute «Il y a une reconnaissance des familles pour la mission de représentant que j'occupe . Ils viennent vers moi pour partager leurs préoccupations. Je suis consciente de l'attente qu'ils ont et du retour attendu».

Temps de bénévolat estimé 15 h.

CVS de la Mas Simone Signoret Michelle LAFITTAU

Madame LAFITTAU soutient des projets portés par la famille et les résidents lorsqu'ils sont réalistes et porteurs de mieux être pour la santé physique et mentale.

Madame LAFITTAU note le départ d'une directrice et l'arrivée, d'une intérimaire ayant une très bonne connaissance de l'institution et la confiance des élus de la commune.

L'établissement est en cours de réorganisation. Madame LAFITTAU est intervenue au nom de l'Udaf pour demander que l'avis des familles et des résidents soit bien pris en compte dans le projet de l'établissement.

Madame LAFITTAU note que les familles présentes sont très impliquées et présentes auprès de leurs parents et soucieux du bien être que leur apporte ce lieu de vie .

Temps de bénévolat estimé 5h.

CVS de l'EHPAD de Nouvelle Michelle LAFITTAU

L'EHPAD comprend une unité médicalisée et une unité pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Madame LAFITTAU veille à ce que le personnel soit en nombre suffisant, au respect des différentes catégories de publics car il peut y avoir un glissement vers des services actifs de l'hôpital.

L'année a été marquée par :

- L'élection d'un nouveau CES., avec une coprésidence élue parmi les familles.
- La présentation des nouveaux responsables administratifs et soignants .
- L'expression des familles relative aux doléances.

Le service est doté d'un seul animateur ,ce qui ne permet pas de répondre aux désirs exprimés dans le projet de vie .

Les résidents manquent de stimulation et de dynamisation mais Les familles se sentent plus impliquées dans l'accompagnement.

Madame LAFITTAU note qu'il n'y a eu qu'un seul CVS dans l'année ce qui est insuffisant.

Temps de bénévolat estimé 4h.

CVS de l'EHPAD d'Aire sur l'Adour Michelle LAFITTAU

Il s'agit d'un EHPAD public qui accueille des personnes âgées dépendantes. Le Cvs donne une vue d'ensemble de la qualité du lieu de vie: environnement, confort des chambres, repas, animation, projet d'établissement, projet de vie individualisé. ..

Madame LAFITTAU surveille que le personnel soit en nombre suffisant, s'assure de la qualité de prise en charge des résidents, participe au suivi budgétaire et au suivi des travaux.

Madame LAFITTAU a plaidé pour une amélioration des animations proposées aux résidents. Le changement de direction amène un renouveau et un désir très fort d'apporter du bien-être auprès des résidents et des personnels.

Temps de bénévolat estimé 6h.

CVS du foyer de vie le Cottage Anne GIUSTI

Cette instance a pour mission de donner la parole aux résidents et aux professionnels en ce qui concerne la vie dans l'établissement et d'étudier les demandes concernant, les activités, l'animation culturelle, sportive, sociale, les projets de travaux, pouvant améliorer ainsi la qualité de vie dans l'institution et à l'extérieur.

le représentant prend connaissance des demandes des usagers, donne son avis s'il y a lieu, il intervient au nom de l'Udaf pour représenter et défendre les droits des familles. Madame GIUSTI déplore que les familles ne la contactent jamais.

Temps de bénévolat estimé 6h.

Les conventions d'objectifs

Des thématiques choisies collectivement après une phase de diagnostic en 2022

En 2022, l'Udaf des Landes a renouvelé ses conventions d'objectifs. Le choix des thèmes a été réalisé collectivement après la mise en place d'un diagnostic territorial s'appuyant sur une série de 5 rencontres auprès de nos associations adhérentes et deux consultations de la conférence des mouvements.

Parmi les thèmes imposés par l'Unaf, deux actions ont été retenues :

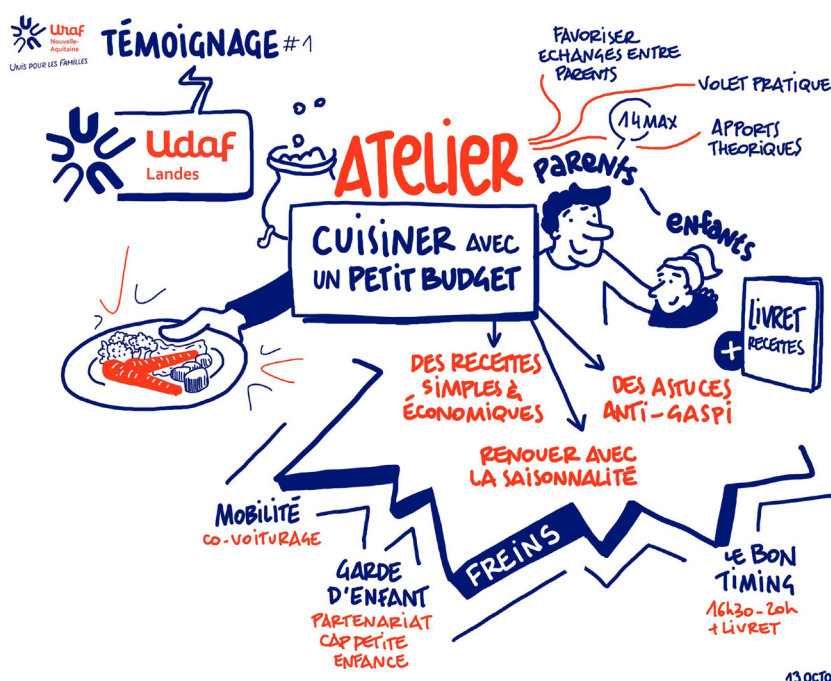
- **Conseil Budgétaire** étayer l'offre de service proposée par l'Udaf des Landes autour du microcrédit personnel et des Points Conseil Budget.
- **Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité**, pour proposer des actions diversifiées aux familles du département tout en valorisant les compétences de nos associations adhérentes.

Mise en place des ateliers

En 2023, un premier atelier «Cuisiner avec un budget limité» a été réalisé en partenariat avec l'association VEST'A Admr et la MFR de Castelnau Chalosse.

L'atelier avait pour objectif :

- De sensibiliser les parents à une alimentation équilibrée et économique.
- D'informer les parents de la saisonnalité des fruits et légumes.
- De faire découvrir des recettes accessibles à toute la famille.
- D'apporter aux familles des conseils et des astuces pour lutter contre le gaspillage et faire des économies.
- De créer du lien entre les familles et leur permettre d'échanger entre pairs



13 OCTOBRE 2023

CAMILLE PILOT

Limité à 14 participants maximum pour favoriser l'échange entre pairs, l'atelier a été divisé en 3 volets :

- Apports théoriques par les élèves de la MFR puis remise d'un livret à chaque participant contenant des recettes faciles et des conseils pratiques.
- Mise en pratique des recettes et des conseils par la confection d'un repas pris en commun après l'atelier
- Échanges entre parents.

Pour faciliter la participation des parents, une garde d'enfants a été assurée par les élèves du CAP Petite Enfance de la MFR.

L'atelier sera reconduit en 2024.



PARENTALITÉ PARTAGE
CONSEILS ÉQUILIBRE

Mercredi 6 Septembre 2023
À la MFR de Castelnau-Chalosse
À partir de 16h30

Atelier Parentalité
CUISINER AVEC UN PETIT BUDGET
Mise en pratique, échanges et partage entre parents

Co-animé par les BTS ESF de la MFR
et une professionnelle de Vest'A ADMR

Garde d'enfants gratuite assurée sur place par les CAP Petite enfance

2€ par famille

Sur inscription jusqu'au 28/08, veuillez vous rapprocher de
l'UDAF DES LANDES

Par mail à julien.pinquet@udaf40.com
ou par téléphone au 07.57.46.67.25.

DMR pour tous, toute la vie, partout!
Udaf Landes
UNIS POUR LES FAMILLES

MFR
CULINAIRES LES HEROSSETES
Castelnau - Chalosse
1058 Route de Radie
40300 Castelnau-Chalosse

Imprimé par nos soins. ne pas jeter sur la voie publique

D'autres ateliers ont été préparés en 2023, pour une mise en place en 2024 :

- Sur le thème du handicap un partenariat s'est mis en place avec l'Adapei et l'association Ma maison bleue.
- L'Udaf, en partenariat avec le Cdafal et Familles Rurales, prépare également des ateliers sur le thème du répit parental/accès aux loisirs.

Le réseau Unaf, Uraf, Udaf

Le soutien de l'Unaf

Dans le cadre de son action l'Udaf des Landes bénéficie du soutien de l'Unaf dans différents domaines notamment :

- La formation des bénévoles et des salariés
- La communication
- L'expertise familiale
- la veille juridique et les aspects statutaires

Participation de l'Udaf à l'Unaf

Le Président et le Directeur ont participé à différents rendez-vous de l'Unaf :

- AG de l'Unaf le 17 et 18 juin à Angers
- Rencontres des Directeurs le 24 et 25 novembre à Paris

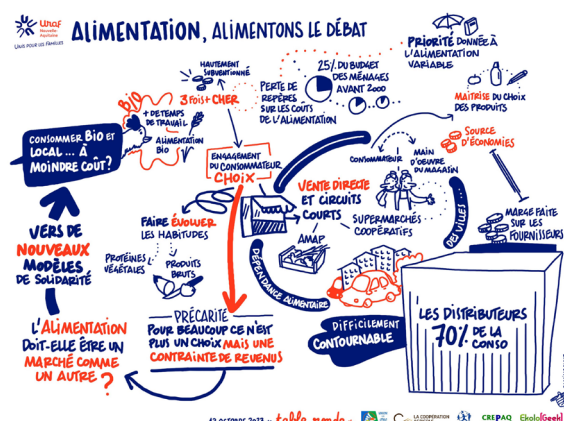
Participation de l'Udaf à l'Uraf

Trois membres de l'Udaf des Landes participent au CA de l'URAF. Il s'agit de Madame LAGIERE, Madame LEGRIS et de Monsieur LAMAZOUADE.



En 2023 les administrateurs de l'Udaf ont participé aux événements suivants :

- CA du 1^{er} février 2023
- CA du 5 mai 2023
- CA et AGE du 17 novembre 2023
- AG du 7 et 8 juillet 2023
- Rencontre avec la commissaire à la lutte contre la pauvreté le 27 septembre 2023
- Participation à la journée du 13 octobre «Alimentation, alimentons le débat»



L'adhésion à d'autres organismes,

L'Udaf des Landes est également adhérente à France Alzheimer Landes, France Assos Santé, les Francas des Landes, l'Adil, le CAUE et à l'ASEPT.

Le Point Info Famille

Présentation du dispositif

Le Point Info Famille est un guichet unique, gratuit et ouvert à toutes les familles et à tous ceux qui désirent avoir un renseignement en lien avec la thématique familiale, ou souhaitent être guidés dans leurs démarches administratives.

Situé à Mont de Marsan, le Point Info Famille se matérialise par un box d'accueil dédié. Interviennent sur le dispositif les agents d'accueil et les standardistes ainsi que les intervenants du Point Conseil Budget, du microcrédit, du service ISTF et une bénévole en charge de la permanence consommation. Le dispositif est ouvert au public sans rendez-vous de 9h00 à 11h45.

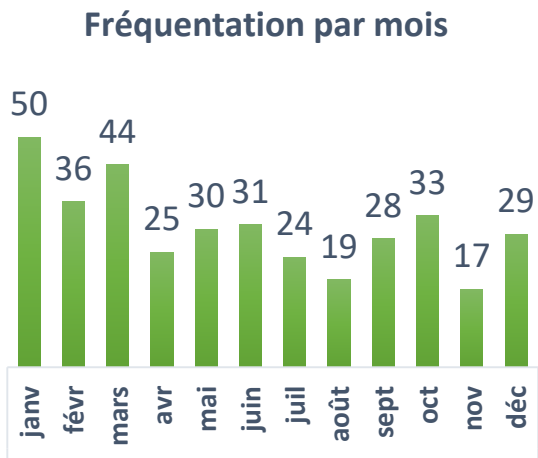
Agrément

Depuis 2014, l'Udaf des Landes est labellisée Point Info Famille par les services de l'État et la CAF des Landes. Toutefois, le Point Info Famille de l'Udaf des Landes ne bénéficie d'aucun financement dédié.

L'activité en 2023

En 2023, 366 demandes contre 267 en 2022 ont été recensées au Point Info Famille. Toutefois, ce nombre est minoré par rapport au nombre de demandes réelles. En effet, des questions ont donné lieu à des réponses et des orientations par les agents d'accueil ou la permanencière d'urgence qui n'ont pas été recensées au cours de l'année.

En revanche ont été recensées au cours de l'année les demandes effectuées dans le cadre de la permanence consommation, du service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux ou encore du Point Conseil Budget ou du microcrédit.

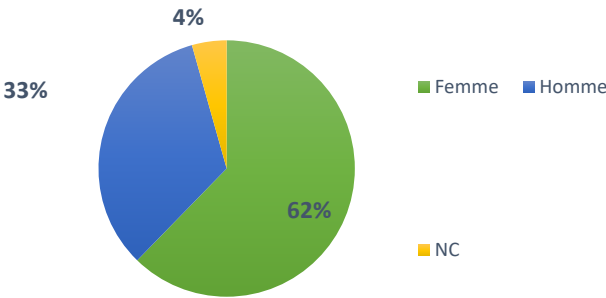


Le temps total d'intervention s'élève à 307 heures soit un temps moyen d'intervention de 50 minutes.

Un public majoritairement féminin

Le public accueilli en 2023, comme en 2022, est essentiellement féminin. En effet les femmes représentent 62 % de la fréquentation.

Répartition Hommes Femmes

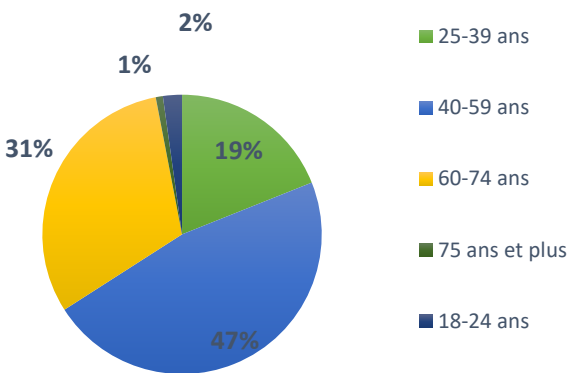


L'âge des demandeurs

Les demandeurs âgés de plus de 40 ans représentent 79 % du public accueilli.

La tranche d'âge des 40-59 ans représente à elle seule 47 % des demandeurs .

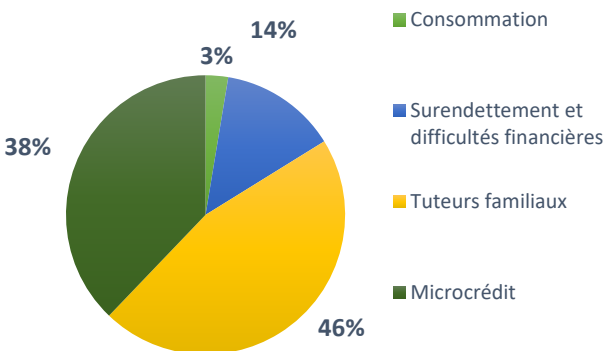
Age des demandeurs



Les thèmes d'interventions

Comme indiqué précédemment, n'ont été tracées au cours de l'année que les thématiques ayant donné lieu à un accompagnement par l'Udaf ce qui restreint les thématiques traitées. Ainsi, les tuteurs familiaux représentent 46% de l'activité du Point Info Famille suivi du microcrédit puis du surendettement et des difficultés financières avec 14 %. La consommation représente enfin 3 % du temps d'intervention.

Temps d'intervention par thème



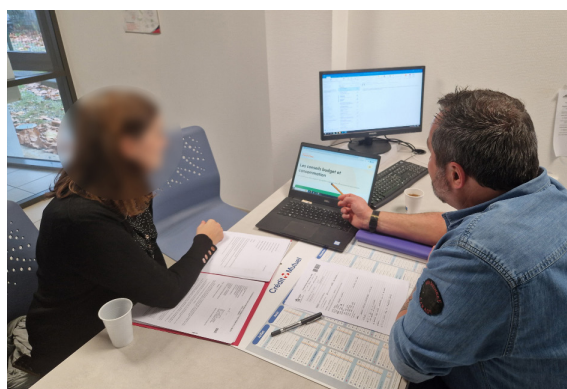
Modalités de réponses

Le téléphone a été utilisé dans 52 % des cas, suivi de l'accueil physique 44% des cas et enfin des mails dans 2 % des cas.

Réaménagement du box d'accueil

Le box d'accueil a été réaménagé en 2023.

Un ordinateur avec accès à internet est à disposition des visiteurs et le box a également été équipé de jeux pour les enfants afin d'améliorer l'accueil des familles.



Dématérialisation du dispositif

En 2023, le PIF a fait son retour sur le site internet de l'Udaf des Landes. Désormais les familles peuvent accéder rapidement à de nombreuses ressources les concernant et notamment :

- Le site de l'Unaf pour les familles
- Le site service public
- Le site de la Cnaf mon enfant.fr
- Le site des 1000 premiers jours

A cela s'ajoute pour les familles la possibilité de pouvoir contacter directement le Point Info Famille via un formulaire de contact ce qui évite aux familles d'avoir à se déplacer.



Création d'une nouvelle plaquette de communication

Enfin une nouvelle plaquette de communication a été créée en 2023 pour faire connaître le dispositif aux familles.



Point Info Famille

Vos droits, vos démarches, vos interlocuteurs.

Le Point Info Famille a pour objectif de favoriser l'accès de tous à l'information, aux droits et de simplifier les démarches dans tous les domaines de la vie quotidienne.

De quoi s'agit-il ?

- Un label national, garant d'une information de qualité,
- Un service gratuit et ouvert à tous,
- Un professionnel à votre écoute.

" Mon propriétaire me demande de payer 500€ de charges locatives sans aucun justificatif, que dois-je faire ? "

" Je viens d'arriver dans le département et je cherche un mode de garde pour mes enfants, où dois-je m'adresser ? "

" Mes parents deviennent dépendants, le maintien à leur domicile est difficile, que faire ? "

CAF

Actualisation du projet associatif

Les moyens mis en œuvre

Pour actualiser son projet associatif, les administrateurs de l'Udaf des Landes ont choisi de se faire accompagner par le cabinet Socrates.

Un groupe de travail composé de 8 administrateurs, du Directeur général et du chargé de la vie associative a été constitué.

Quatre jours de travail ont été nécessaires pour définir les orientations stratégiques et les fiches actions qui en découlent.



Les orientations stratégiques

A l'issue des travaux, le document finalisé qui sera soumis au vote des participants lors de l'Assemblée générale de juin 2024 repose sur 4 orientations stratégiques et 11 fiches actions.

Un calendrier de réalisation a été proposé ainsi que des référents chargés d'assurer la coordination et le suivi pour chaque fiche action.

Les orientations stratégiques qui seront proposées à l'assemblée générale sont les suivantes :

- **Au regard des besoins des familles, développer des projets d'actions et de services**
- **En lien avec les adhérents, définir et structurer la communication interne et externe**
- **Renforcer les compétences et soutenir le réseau**
- **Renforcer la vie associative, développer le réseau et les liens avec les adhérents**



**GÉRER DES
SERVICES**

Les services de l'Udaf

L'Udaf gère plusieurs services d'intérêt familial articulés autour de 4 pôles :

- L'accès au droit et l'information pour toutes les familles
- Le soutien à la parentalité
- L'accompagnement logement et l'accompagnement budgétaire et social
- La protection juridique des majeurs

Ces services sont les suivants :

- Protection Juridique des Majeurs
- Accompagnement social personnalisé
- Aide à la Gestion du Budget Familial
- Maisons Relais
- Accompagnement Vers et Dans le Logement
- Aide Éducative Budgétaire
- Microcrédit personnel
- Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
- Point Conseil Budget



Le respect des obligations

L'évaluation interne

La deuxième évaluation interne du service s'est déroulée du 27 avril au 15 juin 2021 avec le concours du Cabinet AQUITAINE EVAL'CONSEIL qui avait déjà accompagné l'Udaf pour l'élaboration du projet de service en 2020.

Pour effectuer son évaluation interne, le service s'est appuyé sur le référentiel proposé par l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf).

Le rapport a été transmis à la DDETSP le 7 octobre 2021.

Ce sont au total 257 items qui ont été analysés avec un taux global de 73 % d'atteinte des objectifs :

- 74 % pour la Gouvernance
- 79 % pour l'Organisation et Gestion des Ressources
- 67 % pour la PJM

Les axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan d'actions dont la mise en œuvre se poursuit chaque année et ce jusqu'en 2025.

Le Règlement Général sur la Protection des Données

La réalisation de la mise en conformité avec le RGPD a commencé en 2020 avec l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage du cabinet RESSOURCIAL, recommandé par NEXEM et connaissant le secteur médico-social.

Le cahier des charges a été établi et le cabinet RESSOURCIAL assure actuellement la fonction de DPO (Délégué à la Protection des Données).

La démarche repose sur un Comité de pilotage représentant les différents services, avec un planning de réunions et d'activités qui a commencé en 2020.

Toutefois, la Responsable Qualité / Sécurité en charge du suivi de la démarche, a quitté ses fonctions au sein de l'Udaf des Landes en décembre 2022. Une nouvelle Responsable Qualité/Sécurité est arrivée en mars 2023, elle a reçu une formation sur les questions RGPD fin avril 2023. Les fiches d'inventaire par service ont été envoyées au cabinet RESSOURCIAL en décembre 2023. L'analyse des risques est en cours de finalisation pour permettre l'élaboration du plan d'action RGPD. Des rappels sur ce sujet sont prévus sur l'année 2024, au fur et à mesure de la mise en place des actions correctives ou préventives.

La mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le DUERP a été mis à jour fin 2023 avec les éléments de la démarche de prévention des risques psychosociaux en lien avec l'APAVE d'une part. D'autre part, il a été enrichi des situations identifiées lors des visites des locaux effectuées avec les membres du CSE. Il peut être également modifié à la suite des analyses de situations indésirables.

La qualité de l'intervention et son amélioration continue

Le plan de prévention des risques psychosociaux

La démarche de prévention des risques psychosociaux engagée en 2019 avec le concours de l'APAVE a permis, après un diagnostic, d'établir un plan des actions à réaliser. Celles-ci ont commencé au début de l'année 2020 pour se poursuivre en 2021, 2022 et 2023.

Avec la crise sanitaire, certaines actions ont été retardées. Le plan d'actions pour la période 2022-2025 devait être actualisé, mais une nouvelle alerte du CSE en a reporté la mise en œuvre.

Cette alerte a été effectuée le 02 décembre 2021 auprès de la DDETSP, le SSTL et la CARSAT, évoquant une dégradation des conditions de travail et du climat social.

Un CSE extraordinaire a eu lieu le 17 décembre 2021 en présence de Monsieur BRAUNER de la CARSAT et de Madame LAMOUREUX de l'Inspection du travail.

Un cahier des charges pour une nouvelle démarche de prévention des RPS et l'accompagnement du groupe de travail pluridisciplinaire a été co-construit le 4 août 2022. Le cabinet APAVE, en la personne de Monsieur STAQUET a, d'un commun accord, été sollicité pour une nouvelle prestation d'accompagnement à la mise en œuvre de la démarche de prévention des risques psychosociaux.

C'est ainsi qu'une nouvelle démarche a été mise en place en mai 2022, qui s'est poursuivie en 2023.

Un nouveau Comité de pilotage a été constitué et formé. Une enquête a été réalisée auprès des salariés, complétée par des entretiens individuels et collectifs.

Le nouveau plan d'action RPS a été finalisé avec le COPIL et validé par le CODIR en novembre 2023. Il a été présenté à l'ensemble des salariés lors de la réunion générale du 30 novembre 2023. Un premier COPIL de suivi du plan d'actions a eu lieu en janvier 2024. Il a été convenu que le COPIL se réunirait une fois par semestre pour vérifier son application. L'évaluation RPS est intégrée désormais dans le DUERP.

La mise en œuvre de groupes d'analyse des pratiques

Les groupes d'analyse des pratiques ont été mis en place en 2020 avec le cabinet Carrières et Entreprises et s'inscrivent pleinement dans le cadre d'une stratégie de prévention des risques psychosociaux et d'une meilleure prise en compte des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

En 2023, nous avons changé d'intervenant pour la mise en œuvre de ces groupes.

Monsieur Philippe LACROIX, formateur indépendant, intervient donc sur le thème « analyse, optimisation, amélioration en continu des pratiques professionnelles » à raison de 10 séances par an pour 4 groupes de mandataires judiciaires et un groupe de délégués aux prestations familiales.

La formation professionnelle

Les orientations du Plan de Développement des Compétences 2023 pour l'ensemble des services de l'Udaf des Landes ont été présentées lors du CSE du 23 janvier 2023 et ont reçu de la part des élus du personnel un avis favorable.

Après concertation avec l'OPCO Santé, l'Udaf a pris l'option de maintenir comme en 2021 et 2022 une contribution supplémentaire à hauteur de 0.60 % (au lieu de 0,30 %) (soit un prévisionnel de 79 856 € au lieu de 69 251 €) afin de pouvoir bénéficier d'une offre de services en adéquation avec d'une part la Gestion des Compétences et d'autre part les demandes des salariés, et dans ce cadre, pouvoir davantage bénéficier de fonds mutualisés.

Le CIFA 2023 a été majoré à 2,60 % soit 44 312.21 € (41 353.88 € en 2021). Par ailleurs, nous bénéficions d'un report de CIFA 2022 de 10 730,08 €. Soit un CIFA total disponible de 55 042,29 €.

Après actualisation, le total des besoins exprimés s'élève à 85 112.77 € (72 819.67 € présentés au CSE du 16 janvier 2023, des formations sont venues s'ajouter sur le dernier semestre de l'année afin de bénéficier de fonds disponibles). Notre contribution volontaire de 0,6 % nous a permis de bénéficier de fonds mutualisés et de financements supplémentaires à hauteur de 30 306.55 € permettant que l'OPCO valide la prise en charge de la totalité des demandes.

Les points majeurs en matière de financement concernent en 2023 :

- La formation pour 5 mandataires CNC PJM pour une enveloppe de presque 20 000 € ;
- La formation diplômante (Master droit public) pour la prise de fonction de la Cheffe de service ;
- Les formations dans le domaine de la sécurité : la mise à jour des compétences des sauveteurs secouristes du travail, la sécurité routière, la manipulation des extincteurs en cas d'incendie et habilitations électriques pour non électriciens ;
- La reconduction de la formation pour accompagner 28 mandataires / délégués et 14 personnels administratifs dans leur quotidien avec la formation avec une session « Gestion du stress » et une «

Faire face à la violence » ;

- Ainsi en deux ans, 52 personnes ont pu bénéficier de ces formations.
- Les formations complémentaires sur les logiciels métier comme la révision budgétaire sous UNIT et le module DGF ;
- Durant 9 mois, un groupe de 8 cadres a suivi la formation « Améliorer son impact managérial auprès de ses équipes », ils poursuivront le parcours de formation en 2024 avec notamment une formation sur le recrutement ;
- Les formations individuelles pour faire monter en compétences ou adapter des salariés à leurs nouvelles fonctions.

Deux formations prévues en 2023 ont été reportés en 2024 :

- Utilisation OCTIME Manager
- Utilisation OCTIME Administrateur perfectionnement.

Ressources humaines

Une revalorisation du titre déjeuner pour compenser en partie l'inflation a été prise en compte en octobre 2023, avec une augmentation globale par rapport à la valeur 2023 de 2,63 %. La valeur unitaire des « Chèques Déjeuner » est désormais de 7,80 € (au lieu de 7,60 €) avec une part salariale à 3.12 € par titre (au lieu de 3.04 €) et une part patronale de 4,68 € (au lieu de 4,56 €).

Durant l'année 2022, l'association a aussi étudié plusieurs solutions pour **optimiser et sécuriser la gestion de la paye**. Le choix s'est porté sur le logiciel de gestion de la paye SILAE. La mise à disposition de ce logiciel se fait par l'intermédiaire du cabinet d'expertise comptable A3C à Langon, auquel le service confie l'externalisation de la gestion de la paye. Une lettre de mission a été signée le 4 novembre 2022 avec le cabinet A3C. Ce changement de logiciel a facilité et fluidifié le travail du service RH dont la priorité est la gestion des ressources humaines (contrats, attestations, visites médicales, suivi des arrêts de travail, des Indemnités journalières, chèques déjeuner ...). Le cabinet A3C intervient uniquement sur la production des bulletins de salaires et effectue l'ensemble des déclarations obligatoires y afférent. Pour ce faire, le service lui transmet les données et informations nécessaires, par transmission via l'outil ou par email. La préparation des éléments de paye, le contrôle et la validation du fichier des règlements des salaires restent toujours du ressort du service.

L'avantage de cette solution est la sécurisation des paramétrages réglementaires et des évolutions conventionnelles. Elle permet aussi le partage de la responsabilité de la production de la paye entre le service RH et un gestionnaire de la paye. Par ailleurs ce changement de logiciel a permis sur le premier trimestre 2023, la mise en place du coffre-fort numérique dans lequel sont déposés les bulletins de paie dématérialisés des salariés. Le démarrage effectif s'est fait avec la paye du mois de janvier 2023.

La crise sanitaire 2020 a mis en évidence **le besoin de reconnaissance et de revalorisation des professionnels du secteur de la santé du social et du médico-social**. L'accord Ségur a finalement été étendu et a permis le versement d'un complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs avec effet rétroactif au 1er avril 2022 à raison de 183 € nets par mois. Toutefois, cette mesure exclut une grande partie des professionnels œuvrant pour l'accompagnement des personnes protégées. Il

s'agit du personnel administratif et de l'encadrement, des services supports et de la direction. Cette situation crée des clivages importants en interne et une insatisfaction de ces personnels qui se sentent dévalorisés, alors que, de fait, ils participent pleinement à la qualité de prise en charge des usagers. A chaque fois que possible, l'Udaf souhaite pouvoir accompagner les salariés, dans un contexte général d'inflation et de diminution du pouvoir d'achat. **Ainsi, en attendant une revalorisation des grilles salariales et la généralisation du Ségur pour tous, l'Udaf a poursuivi en 2023 le versement de différentes primes**

Concernant les **les instances représentatives du personnel et les négociations annuelles**, suite aux NAO 2023, les accords d'entreprise suivants ont été négociés :

- Accord relatif à la formation professionnelle : temps de travail effectif et temps de trajet signé le 06 juillet 2023 et paru au JO le 10 octobre 2023 ;
- Accord instituant des primes exceptionnelles pour les salariés de l'Udaf des Landes signé le 07 septembre 2023 et paru au JO le 26 décembre 2023 ;
- Protocole d'accord/de désaccord relatif à la négociation annuelle 2023 signé le 20 novembre 2023 et agréé par la CNA le 21 décembre 2023.

Par ailleurs les réunions du CSE se sont déroulées tout au long de l'année 2023 à raison de dix.

L'adaptation de l'organisation

Souplesse de fonctionnement

L'accord collectif sur la durée du travail signé le 18 décembre 2019 et la charte de télétravail signée le 19 août 2020 permettent un bon équilibre entre la vie personnelle et professionnelle, tout en prenant en compte les besoins du service, au moyen de directives de services.

La flotte de Smartphones a d'abord été étendue aux cadres et aux professionnels amenés à se déplacer, pour être généralisée en 2022 à l'ensemble des salariés en situation de télétravail, puis courant 2023 à l'ensemble des salariés. Ainsi, les professionnels sont joignables par renvoi de leur ligne fixe peu importe leur lieu de travail, ont accès à leur boîte mails et peuvent enregistrer les heures de travail via leurs téléphones.

La flotte automobile a été renouvelée en octobre 2023 pour une durée de trois ans pour 20 C3, pour l'ensemble des services de l'Udaf. Le renouvellement de ce parc a un impact budgétaire conséquent. En effet le coût au kilomètre des précédents véhicules était de 0.343 € pour aujourd'hui 0.375 €.

Cette évolution des coûts est due à l'évolution des tarifs des véhicules en location, passant de 30 811.26 € à 39 983.86 €. Par ailleurs il est à noter un impact important de l'augmentation du coût du carburant faisant évoluer ce poste de 26 473.48 € à 32 815.94 €. Ainsi le coût de revient d'un véhicule de service (location, entretien, assurance, km, ...) s'élève à 4 570.51 € en 2023.

L'évolution des effectifs et de l'organisation

L'année 2023 a été marquée, pour le service MJPM de l'Udaf des Landes, par :

- 2 démissions : une mandataire et un technicien qualifié ;
- 1 fin de période d'essai d'une personne embauchée en CDI ;
- 2 départs à la retraite.

Les 2 postes supplémentaires accordés en 2022 ont été concrétisés en 2023, à savoir un poste de technicien qualifié et un poste de mandataire.

En 2023, l'Udaf a pu maintenir la stabilisation des équipes en proposant des conditions de travail attractives, avec des charges de travail conformes à celles des autres services MJPM et dans un contexte de travail participatif et dynamique à poursuivre.

Les locaux de Saint Vincent de Tyrosse et de Saint Paul lès Dax

En 2022 le déménagement sur les nouveaux sites de Saint-Paul lès Dax et Saint-Vincent de Tyrosse a pu être réalisé, permettant ainsi d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des salariés.

Ces locaux sont aujourd'hui pleinement investis et répondent à un réel besoin pour l'Udaf.

L'évolution des outils informatiques et la mise en place de nouvelles technologies

- L'activation du module SUPERVISEUR / Indicateurs permet un meilleur suivi du respect des obligations légales et des indicateurs de gestion comme par exemple les visites à domicile ou les assurances.

Par ailleurs, après une formation « budget », le nouveau module « révision budgétaire » a été déployé à la fin de 2022 pour une appropriation effective courant 2023 et permet un meilleur suivi des budgets des majeurs ainsi qu'une facilité de gestion.

- C'est dans ce cadre aussi que l'Udaf a opté pour l'externalisation du courrier dématérialisé, avec le service MAILEVA de La Poste.

Le contrat de service a été signé en novembre 2020. La montée en charge s'est faite progressivement pour une généralisation aux courriers dématérialisés (simples et recommandés) durant l'année 2022.

Ce nouveau mode de gestion a permis d'optimiser l'organisation du service courrier en 2023 et s'adapte désormais parfaitement au télétravail. Ce service payant impacte l'équilibre entre les postes budgétaires fournitures, affranchissement et prestation de service.

- La sécurité informatique est également prise en compte. Après un diagnostic de l'infrastructure informatique de l'Udaf effectué par le cabinet RESSOURCIAL, l'Udaf a mis en place l'externalisation de ses sauvegardes.

Un contrat de prestation de services avec Orange a été signé pour une solution dite « flexible Recovery by Nuabee ». Ce contrat permet désormais à l'Udaf d'avoir des sauvegardes externalisées sécurisées et répond à nos besoins en terme de PRA (Plan de Reprise d'Activité). En effet, cette prestation, en cas de difficultés internes sur nos serveurs, permet une connexion à distance afin d'assurer la continuité de notre activité.

- L'Udaf s'est rapprochée des Archives départementales afin d'établir un protocole d'autorisation de destruction des archives papier. Cette démarche suppose la validation par les Archives départementales de l'ensemble de nos processus de gestion concernant les documents papiers et numérisés – indexés. Elle s'appuie également sur la stratégie nationale d'archivage des Udaf.

Les procédures ont été formalisées et le vade-mecum complété. L'audit de conformité a eu lieu en décembre 2022. Des transferts de documents dématérialisés ont d'ores et déjà été réalisés sur 2023.

L'Udaf pourra ainsi réduire les volumes de documents à conserver. La prestation de service des Archives Landaises devrait à terme diminuer. Elle est compensée par une prestation de destruction des documents dans le respect des règles RGPD.

- Enfin, le débit internet a triplé, ce qui permet une meilleure qualité de connexion.



LE MICROCRÉDIT

Présentation

Les missions du service

Avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la région Nouvelle-Aquitaine et du Fonds Social Européen, l'Udaf des Landes est engagée dans le dispositif Microcrédit Personnel.

Le microcrédit est destiné aux personnes exclues du crédit bancaire classique parce qu'elles ne présentent pas des garanties suffisantes en termes de rémunération, de situation professionnelle ou de caution.

Sous réserve d'acceptation du dossier, le microcrédit personnel permet aux emprunteurs, **considérés par les banques comme des clients fragiles, d'obtenir des prêts en vue de financer des projets personnels de nature à améliorer durablement leur situation socio-économique** (la mobilité professionnelle, l'accès à la formation ou aux soins, ...).

Ces prêts sont accordés par les partenaires financiers (Crédit Mutuel, BNP, Créasol, Caisse d'Epargne) avec lesquels l'Udaf des Landes a conclu une convention. Si la situation le justifie, les emprunteurs peuvent bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du Point Conseil Budget.

Habilitations et autorisation de fonctionnement

L'Udaf des Landes a été agréée **plateforme départementale** pour l'instruction du microcrédit personnel par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Caisse des Dépôts et Consignations garantit les prêts accordés à hauteur de 50 % grâce au fonds de cohésion sociale mis en place par la loi du 18 janvier 2005. L'autre partie des prêts est garantie par la banque prêteuse.

Chaque année, l'Udaf des Landes signe une convention de partenariat avec la CDC et la Région Nouvelle Aquitaine qui participent au financement du dispositif.

Enfin, sur le volet « mobilité », le Fonds Social Européen participe au financement de l'activité permettant de professionnaliser le dispositif.

Organisation et moyens humains

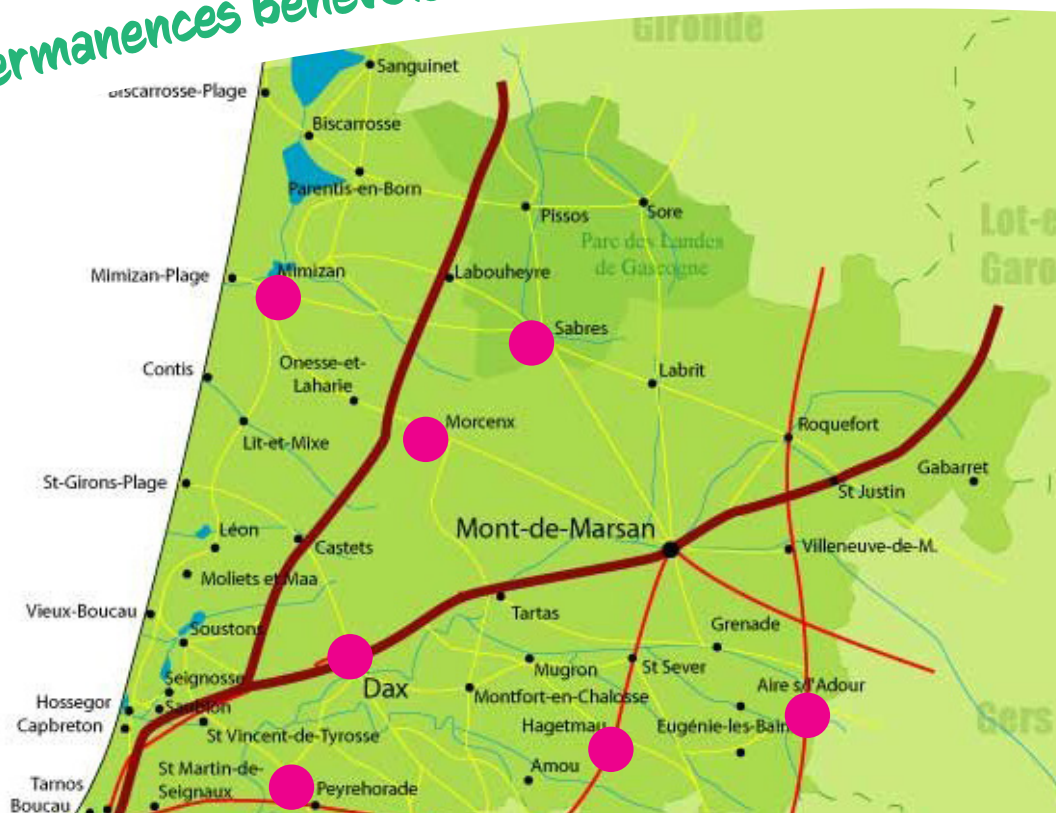
L'équipe microcrédit est composée de deux instructrices salariées intervenant chacune à hauteur de 0,3 ETP et d'une secrétaire à 0,3 ETP. Le Directeur des Services a piloté ce dispositif durant l'année.

Onze bénévoles, issus du réseau des associations adhérentes, s'impliquent dans le dispositif et maillent le territoire. Leurs zones d'intervention sont situées sur les secteurs de : Aire sur l'Adour, Dax, Hagetmau, Mimizan, Morcenx, Peyrehorade et Sabres. Un est instructeur et les dix autres assurent la collecte des pièces justificatives avant transmission du dossier aux instructrices.

Ils participent tous au développement de l'activité par le biais de leurs réseaux. Ils planifient leurs actions et interviennent dans des locaux mis à disposition par les collectivités ou les associations locales. Ils conseillent et accompagnent les usagers pour un volume global d'approximativement 300h. Ils ont par ailleurs été invités à participer aux formations proposées en interne par la Banque de France. Enfin, des réunions d'équipe sont organisées chaque trimestre afin de faire le point sur l'activité, les évolutions et les éventuelles difficultés. Le dispositif du Point Conseil Budget a également été présenté afin qu'ils puissent le proposer aux usagers si nécessaire.

En 2023, un bénévole a été recruté pour le secteur de Mont de Marsan, il a décidé d'arrêter son action au sein de ce dispositif après 4 mois de services rendus aux usagers. Deux bénévoles des secteurs de Peyrehorade et de Dax ont également décidé de quitter le dispositif en fin d'année. C'est désormais une équipe de huit bénévoles qui continue de mailler notre territoire landais.

Les permanences bénévoles



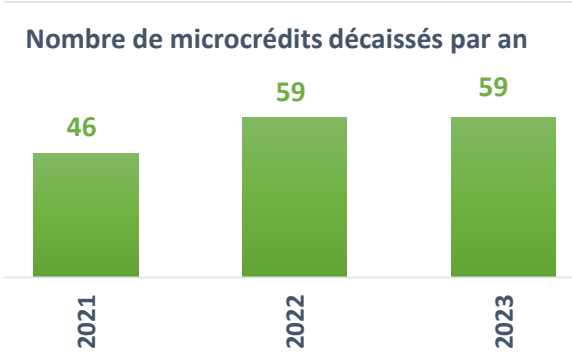
L'activité en 2023

Nombre de microcrédits décaissés

En 2023, 223 usagers ont pris contact auprès de notre service. La très grande majorité des prises de contact se déroule par téléphone. Au total, 184 dossiers ont été traités durant l'année contre 145 en 2022, cela représente une augmentation de près de 27%.

68 dossiers ont dû être écartés par les instructrices, ce qui représente environ 30% du total. Dans la très grande majorité des cas, les causes étaient une situation financière trop fragile. Nous notons également plusieurs abandons de projet par les usagers.

98 dossiers ont été présentés auprès des partenaires bancaires, 66 ont été acceptés, 59 sont à ce jour décaissés comme en 2022 mais nous n'avons pas encore eu les réponses concernant les dossiers transmis en fin d'année suite à des retards de traitement au niveau des banques. Il est important de préciser que le développement du microcrédit demeure étroitement lié à la volonté des organismes bancaires de prêter ou non à des « clients fragiles ».

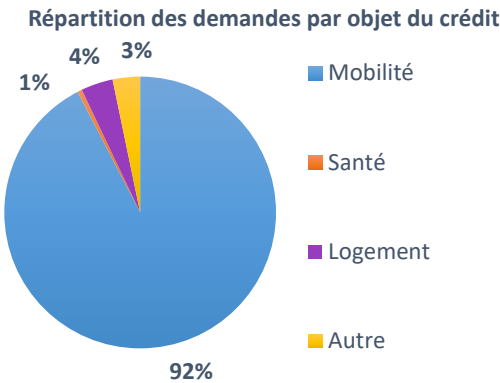


Objets des demandes et profil des demandeurs

Bien que le microcrédit personnel permette de financer tout bien de nature à améliorer durablement le quotidien du demandeur, au niveau national comme départemental, les demandes portent essentiellement sur la mobilité.

Or, il est difficile pour les demandeurs de trouver des véhicules d'une valeur inférieure à 5000€ qui puissent garantir un bon état de fonctionnement durant toute la durée de remboursement du prêt.

Une augmentation du montant maximum a été actée, désormais les demandeurs peuvent solliciter un microcrédit de 8000 €. Cependant, les partenaires bancaires ont durci certaines conditions notamment concernant les véhicules qui se doivent pour certains d'être dits « propres », cela complexifie la recherche pour les usagers.

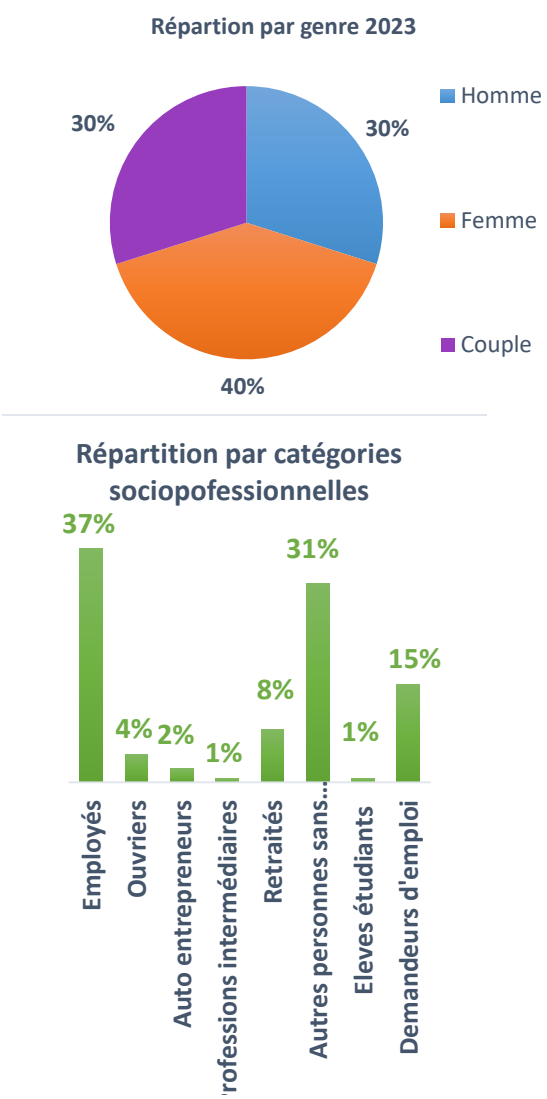


40% des demandeurs sont des femmes, 30% sont des hommes et 30% vivent en concubinage (union libre, mariage, PACS). La majorité de demandeurs reste donc de sexe féminin comme les années précédentes.

47% des demandeurs ont entre 31 et 49 ans et 37% ont plus de 50 ans. Ce dispositif est peu utilisé par les moins de 30 ans.

36% des demandeurs de microcrédit ont une activité professionnelle, 31% sont sans activité et 15% sont demandeurs d'emploi. La mobilité étant un élément essentiel pour l'emploi, le microcrédit permet à ses bénéficiaires de se maintenir dans leur activité professionnelle ou de répondre à des offres sur lesquelles ils n'auraient pas pu se positionner auparavant.

Les usagers bénéficiant de ce dispositif ont, pour la grande majorité, été orientés par des partenaires sociaux. La communication et les actions d'informations sur ce dispositif auprès du public et des différents partenaires permettent d'améliorer le traitement des demandes et de fluidifier leur instruction.



Communiquer, échanger pour développer l'activité

En 2023, à l'image du PCB, plusieurs actions ont été mises en place pour communiquer autour de ce dispositif :

- Transmission par mail de flyers et affiches aux mairies, CCAS et CIAS du département
- Parution sur le site internet et la newsletter de l'Udaf

Des rencontres avec différents partenaires ont été programmées et nous avons pu échanger avec :

- La Mission Locale des Landes le 19/01/23
- La Commission Précarité de Dax rassemblant divers acteurs le 22/02/2023
- Le FSE à l'Hôtel du Département le 09/03/2023
- La Boussole des Jeunes le 30/03/2023 lors de leur Garden Party
- Les SAMSAH IR40 et TC40 le 25/04/23
- La Résidence Habitat Jeune Maison du Logement à Dax 25/05/23
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation le 06/06/2023

- La MAS Mosaïque à Saint Paul les Dax le 23/06/2023
- L'équipe AEMO de Mont de Marsan le 14/11/2023
- L'ADIL de Dax le 20/11/23
- L'ADIL de Mont de Marsan le 30/11/23
- L'UDCCAS et des CIAS des Landes le 05/12/2023 lors de la Journée Départementale d'échange
- Des partenaires sociaux à Morcenx 14/12/23 (Accompagnement Emploi Jeunes)

Des réunions avec les bénévoles de la plateforme microcrédit ont également été organisées chaque trimestre.

Des actions d'informations et de partage de situations ont été planifiées avec les prescripteurs, nous avons pu rencontrer :

- Solutions Mobilité le 10/03/23
- Landes Insertion Mobilité le 05/06/23

Enfin, des points ont été réalisés avec les partenaires bancaires, et nous avons rencontré :

- Créasol le 21/02/23
- La BNP le 06/04/23
- Le Crédit Mutuel le 14/09/23 et le 05/10/23

Les différentes actions de communication et d'information ont permis au dispositif du microcrédit d'être désormais bien identifié, tout comme l'Udaf en tant qu'acteur pouvant être sollicité directement par les usagers, par le biais des bénévoles ou encore des partenaires. Le nombre de microcrédits décaissés en 2023 reste en dessous de celui atteint en 2017 avec 74 dossiers mais le nombre de dossiers traités est en nette augmentation.

Enfin, cette année 2023 a été marquée par des modifications des conditions bancaires avec notamment des augmentations des taux d'emprunt et des retards dans les traitements des dossiers envoyés. L'équipe désormais formée doit se familiariser avec l'utilisation du nouveau logiciel métier porté par l'Unaf.

De plus, le désengagement progressif de la CDC et de la région en 2024 puis l'arrêt des financements prévu en 2025 mettent en péril le dispositif. Le FSE ayant également refusé notre demande de subvention pour 2023, nous nous interrogeons sur les modalités organisationnelles qui nous permettraient de faire perdurer ce dispositif. L'URAF et l'Unaf se mobilisent également pour tenter de trouver des solutions de financement afin que les usagers puissent continuer à bénéficier de ce dispositif de plus en plus plébiscité.



Réalisez votre projet avec un microcrédit personnel

Lieux de permanence :

L'UDAF des Landes en propose plusieurs.
Contactez-nous pour en savoir plus.

Nous contacter :
05.58.06.74.48 / microcredit@udaf40.com

Plus de renseignements :
www.udaf40.com



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



LES POINTS CONSEILS BUDGET

Présentation du PCB

Les missions du service

Le Point Conseil Budget est un dispositif gratuit, labellisé par l'État, d'aide face aux difficultés budgétaires. Il est ouvert à toute personne confrontée à des difficultés financières quel que soit son niveau de ressources.

Il a pour objectif de prévenir les difficultés budgétaires des ménages et de répondre au traitement des situations de mal-endettement voire de surendettement. Il a donc une vocation préventive et curative des difficultés financières.



Habilitations et autorisations de fonctionnement

Pour effectuer cette mission, l'Udaf est agréée depuis le mois de décembre 2020 par la DDETSPP des Landes. Deux Points Conseil Budget ont été labellisés, l'un à Dax et l'autre à Mont de Marsan.

Organisation et moyens humains

Durant l'année 2022, l'équipe aura connu plusieurs mouvements pour se stabiliser à compter du dernier trimestre. En 2023, une organisation pérenne a été définie. Elle est composée d'une conseillère en économie sociale et familiale et d'une juriste intervenant chacune sur l'un des deux PCB pour un temps de travail respectif de 0,3 ETP.

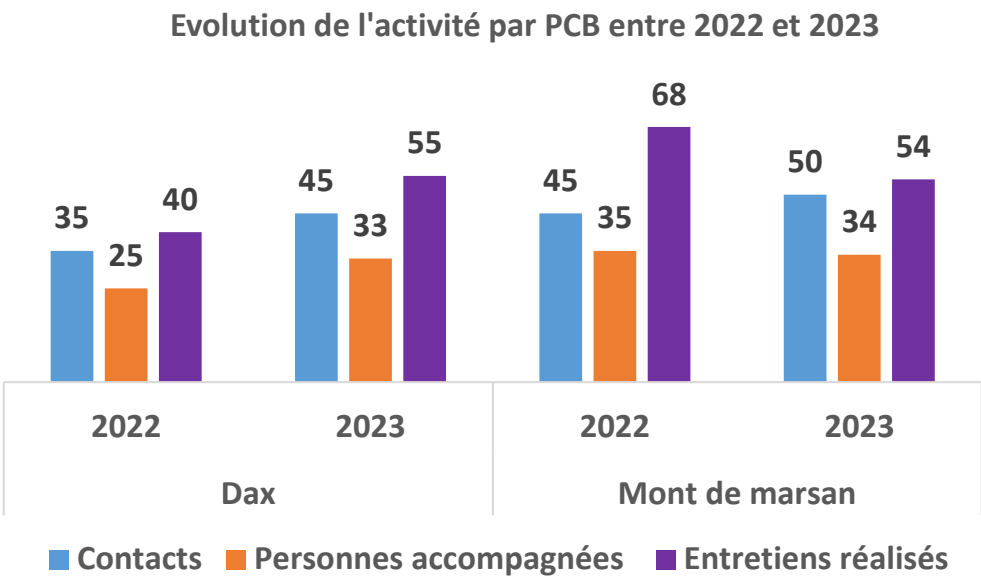
Au niveau de l'encadrement, c'est le Directeur des services qui a piloté ce dispositif durant l'année 2023 pour un temps de travail équivalent à 0,04 ETP.



L'activité 2023

Bilan quantitatif

En 2023, l'augmentation du nombre de prises de contact s'est poursuivie. En effet, 95 usagers ont sollicité nos dispositifs implantés à Mont de Marsan et Dax. Au total, 67 personnes ont pu bénéficier de conseils budgétaires, être accompagnés dans leurs démarches vers une meilleure gestion au quotidien. Cela représente un total de 109 entretiens qui ont été réalisés dans le cadre du PCB sur nos deux secteurs labellisés.



L'activité croît et la qualité du service rendu est évaluée. Lors de chaque suivi un questionnaire de satisfaction est adressé aux usagers. Même si le taux de retour reste faible, nous pouvons malgré tout nous féliciter des remerciements formulés par chaque personne ayant répondu. Il en va de même pour les actions collectives avec des retours positifs des partenaires.

Il est également à noter que l'Udaf porte un dispositif microcrédit personnel pour lequel un réseau de bénévoles, issus des associations adhérentes, intervient. Ces derniers sont formés à présenter le PCB aux personnes qu'ils reçoivent en entretien dans le cadre de cette activité, ce qui concourt également au développement du PCB. Ces deux dispositifs sont étroitement liés et permettent d'apporter une réponse plus globale aux besoins des usagers.

Communication, bilan et perspectives

Plusieurs actions ont été mises en place en ce qui concerne la communication au cours de l'année dans la lignée de 2023.

Dès le 1er trimestre, nous avons adressé un mail accompagné de flyers et affiches aux mairies, CCAS et CIAS.

La communication sur notre site internet s'est poursuivie et le dispositif est également apparu dans notre newsletter.

La communication auprès des partenaires a également été amplifiée:

- Présentation à la Mission Locale des Landes le 19/01/23
- Présentation à la Commission Précarité de Dax rassemblant divers acteurs le 22/02/2023
- Présentation à la Garden Party de la Boussole des Jeunes le 30/03/2023
- Présentation au SAMSAH 2IRP40 et TC40 le 25/04/23
- Présentation à la Résidence Habitat Jeune Maison du Logement à Dax le 25/05/23
- Présentation au SPIP le 06/06/2023
- Présentation à la MAS Mosaïque à Saint Paul les Dax le 23/06/2023
- Présentation à l'AEMO de Mont de Marsan le 14/11/2023
- Présentation à l'ADIL de Dax le 20/11/23
- Présentation à l'ADIL de Mont de Marsan le 30/11/23
- Présentation lors de la journée Départementale UDCCAS et CIAS des Landes le 05/12/2023
- Présentation lors d'une réunion Accompagnement Emploi Jeunes à Morcenx le 14/12/23

Des actions collectives à destination des usagers, innovantes pour certaines, ont été réalisées. Sur le secteur de Mont de Marsan plusieurs ont pu aboutir dans l'année. Pour Dax, de nombreuses propositions ont été transmises à divers partenaires, elles sont en cours de réflexion et certaines sont déjà prévues pour le mois de janvier.

- 3 actions à la Mission Locale de Mont de Marsan le 25/09/2023, le 09/10/2023 et le 20/11/2023 auprès de jeunes de 16 à 24 ans.
- Le Point Café Budget à Mont de Marsan le 18/09/2023
- 3 permanences se sont déroulées à l'ADIL de Mont de Marsan les 10 et 24/10/2023 et le 14/11/2023 dans le cadre d'une convention de partenariat



**Des conseils pour tous,
gratuits et personnalisés sur
la gestion de votre budget**



- Au Centre Pénitentiaire de Mont de Marsan le 21/12/2023, une convention de partenariat est signée avec le SPIP
- A la Résidence Habitat Jeunes à Dax le 02/11/2023
- A Saint Paul les Dax, dans les locaux de l'Udaf le 28/12/2023

La formation des professionnels

Afin d'améliorer la qualité du service proposé aux usagers et de répondre à l'ensemble des demandes spécifiques, les deux intervenantes ont bénéficié d'actions de formations. Celles-ci ont également été proposées aux bénévoles intervenants sur le dispositif du microcrédit :

- Le 13/10/22 « Présentation de l'action collective » Webinaire de l'Unaf
- Le 10/11/22 « Les arnaques » par la Banque de France
- Le 25/11/22 « Le budget » Webinaire de l'Unaf
- Le 08/12/22 « L'inclusion bancaire » par la Banque de France



Le soutien de l'Unaf

Dans l'animation des Points Conseil Budget, l'Udaf bénéficie de l'appui technique de l'Unaf qui est le premier réseau national porteur de ce dispositif. Ce soutien se caractérise par :

- Le retour d'expérience des autres Udaf labellisées
- Les formations proposées par l'UnafOR (organisme de formation des Udaf)
- Les journées d'échanges nationales organisées par l'Unaf
- Un outil de suivi du PCB
- Des outils partagés
- L'investissement dans un logiciel métier spécifique sur l'accompagnement budgétaire qui facilitera nos actions.



L'ACTION ÉDUCATIVE ET BUDGÉTAIRE

Présentation de l'AEB

L'Action Educative Budgétaire est un dispositif proposant un soutien aux familles ayant des difficultés liées à la gestion de leur budget, cumulant des difficultés de santé et une précarité économique et dont le budget familial est déstabilisé.

Le bénéficiaire est volontaire et s'inscrit donc à part entière dans le travail éducatif et budgétaire le concernant. Il bénéficie d'une aide technique et d'un accompagnement assurés par un délégué dans la plus stricte confidentialité et en toute neutralité.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Prévenir l'aggravation des difficultés financières et l'endettement des personnes en précarité
- Responsabiliser les personnes dans la gestion de leur budget, aider à la prise d'autonomie
- Préparer et anticiper les difficultés de gestion liées aux changements de statuts (arrêt maladie avec perception des Indemnités Journalières tous les 10 jours, passage en invalidité, etc.)
- Optimiser l'accompagnement des personnes pour l'ensemble des aides octroyées au titre de l'aide sociale par un accompagnement ciblant l'éducation budgétaire

Habilitation et autorisation de fonctionnement

Le dispositif repose sur une convention passée entre l'Udaf des Landes et la CARSAT et la CPAM renouvelée le 17 janvier 2022 par tacite reconduction.

L'activité

Au cours de l'année 2023, 6 personnes ont été accompagnées au titre de ce dispositif contre 2 en 2022.

La question de la baisse de l'activité sera abordée lors de la rencontre annuelle avec la CARSAT et la CPAM, soit au cours du 2ème trimestre.

Nouvelles mesures missionnées en 2023





LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

Présentation

Descriptif de la mesure

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé est une mesure contractuelle destinée à aider la personne quand sa santé ou sa sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources. Cette mesure vise à venir en aide à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources.

La mesure prend la forme d'un contrat d'accompagnement social personnalisé qui contient des engagements réciproques entre le département et la personne concernée. Ce contrat prévoit des actions en faveur de l'insertion sociale de la personne. Il a également pour objectif de rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales. La MASP peut être fixée pour une période de 6 mois à 2 ans, renouvelable après évaluation préalable sans excéder 4 ans. La mesure prend fin au terme du contrat s'il a fourni les effets souhaités.

Habilitation et autorisation de fonctionnement

Le dispositif repose sur une convention de partenariat passée avec le Conseil Départemental des Landes pour un accompagnement de 71,5 mesures par mois.

Des rapports sont adressés à échéance à la Cellule de protection des Majeurs Vulnérables du Conseil Départemental où il est fait état de chaque situation, des objectifs fixés, des actions menées et des résultats obtenus ou restant à atteindre.

Organisation du service et moyens humains

Depuis 2015, l'Udaf a constitué une équipe de professionnels spécialement dédiée aux missions ciblées sur un accompagnement économique et budgétaire appuyé. Cette équipe, intervenant sur tout le département, est composée de 8 travailleurs sociaux. Elle est encadrée par une Responsable de Secteur qui assure un soutien sur le suivi des missions.

Les services supports (secrétariat, comptabilité, accueil) sont amenés à intervenir selon leurs spécificités en collaboration avec les travailleurs sociaux. La Responsable de secteur et la Cheffe de service supervisent le dispositif.

L'équipe a privilégié les actions dans le sens d'une préservation du logement, de l'accompagnement dans la préservation de la santé et de l'accès aux soins. Elle a travaillé en collaboration avec les partenaires, dans le respect du projet social de la personne.

L'activité du service en 2023

Évolution du nombre de personnes suivies

Au cours de l'année 2023, nous avons accompagné 82 personnes soit 2 de moins qu'en 2022 pour une moyenne de 84,3 accompagnements sur les cinq dernières années.

Nous constatons une augmentation du nombre moyen de personnes suivies par an puisqu'il y a une progression de 6.5 % entre 2022 et 2023.

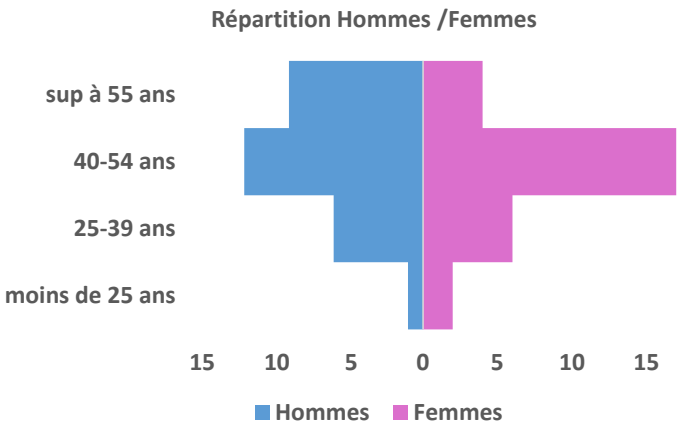
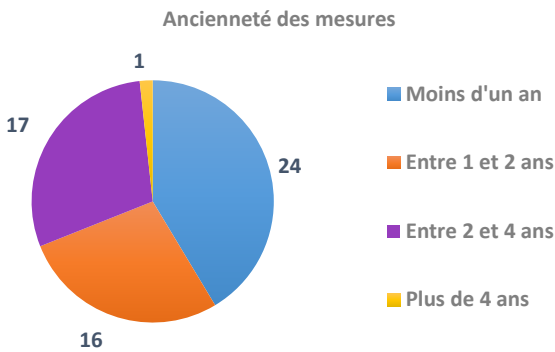
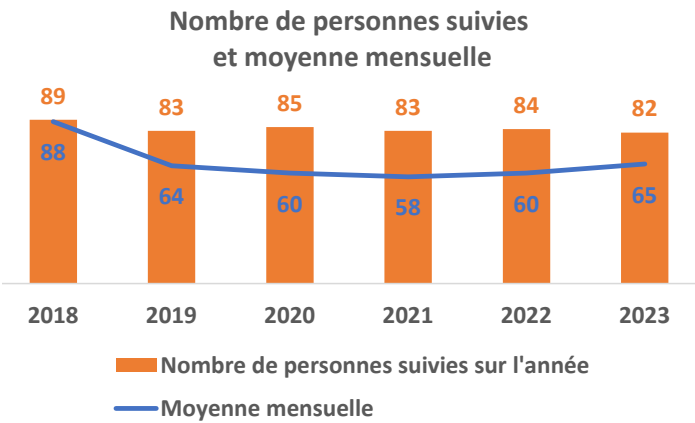
A l'exception d'une situation dont l'accompagnement est supérieur à 4 ans, tous les autres se font dans le cadre des quatre années prévues dans la loi du 05 mars 2007.

En 2023, nous avons eu 29 nouvelles mesures soit autant qu'en 2022.

Profil des personnes accompagnées

Les accompagnements sont réalisés à part égale entre les hommes et les femmes.

La tranche des 40-54 ans représente la moitié du public accompagné.





LES ACTIVITÉS LIÉES AU LOGEMENT

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement

Présentation du dispositif

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement est une prestation individuelle ou collective, fournie sur une période déterminée, à une personne dont le problème de maintien ou d'accès dans un logement provient de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale.

L'accompagnement vise à permettre d'accéder à un logement ou à bien y vivre durablement en bénéficiant des droits et en respectant les obligations des locataires, des sous-locataires ou des résidents. L'objectif vise l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation de logement.

Le dispositif AVDL accompagne le ou les bénéficiaires pour une durée de 3 mois à 6 mois renouvelable, dans la limite de 12 mois. Il est dédié :

- Aux ménages sortant du champ de l'accueil, hébergement et insertion,
- Aux ménages menacés d'expulsion pour lesquels aucune évaluation sociale n'a pu être mise en place par le service social départemental et pour lesquels un accompagnement a été préconisé en dernier recours par la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)

Les moyens humains et modalités d'intervention

Les membres de l'équipe sont huit professionnelles diplômées CESF ou du diplôme d'Etat d'éducatrices spécialisées, avec chacune le certificat de compétences national des déléguées aux prestations. Elles interviennent sur l'ensemble du territoire, selon des secteurs définis pour accompagner, dans et vers le logement, conformément à la dernière convention signée.

Les interventions sont réalisées pour les familles avec logement, à leur domicile afin de faciliter le lien de confiance et raccourcir ainsi le temps d'intervention qui est en moyenne établi à 7 mois.

Pour les familles sans logement, les interventions sont réalisées dans des bureaux offerts par notre réseau de partenaires ou dans nos propres bureaux, sis à Mont de Marsan, St Paul les DAX ou à St Vincent de Tyrosse.

Un partenariat avec la Banque de France et une politique de développement de compétences permet à ces professionnelles, déjà expertes depuis de nombreuses années, de bénéficier d'une actualisation des avancées législatives en matière sociale, éducative et de prévention et accompagnement du surendettement.

Les motifs d'intervention en 2023

En 2023, l'Udaf des Landes a accompagné 5 familles ou personnes. Les motifs de relogement étaient les suivants :

- Expulsion du logement
- Personne sans logement
- Habitat indigne
- Habitat inadapté
- Absence de réponse à une demande de logement social

Durée de la mission et partenariats

La durée moyenne d'accompagnement dans le cadre de cette mission est de 7 mois. En moyenne, 7 entretiens avec les personnes accompagnées sont réalisés par accompagnement.

Parmi ces 5 accompagnements, 3 ont été réalisés en partenariat avec le Conseil Départemental, une avec l'Adil et l'autre avec le CCAS.

Quatre accompagnements ont eu une issue positive et ont permis de trouver une solution de relogement pour les personnes accompagnées. Un cas s'est soldé par un refus de la personne accompagnée d'accepter le logement qui lui a été proposé.

Profil des publics accompagnés

Les personnes accompagnées cette année sont pour 80% d'entre elles sans activité.

Les familles avec enfants représentent 60% des bénéficiaires.

L'Accompagnement Social Lié au Logement

Présentation du dispositif

L'ASLL constitue un **accompagnement social spécifique pour les salariés en difficulté**. Il est centré sur **la problématique logement**, complémentaire des autres actions menées par l'Udaf.

Les mesures d'ASLL sont spécifiquement destinées à permettre **l'accès et le maintien durable dans un logement** de ces ménages en situation de fragilité.

Les missions confiées sont précisément de deux ordres :

- Établir un **diagnostic complémentaire** aux indicateurs relevés par Action logement pour préciser les actions à mener en vue de corriger les difficultés des ménages,
- Prendre en charge une ou des mission(s) spécifique(s) d'accompagnement précisées par Action Logement : **accompagnement à la gestion budgétaire, constitution et suivi de dossiers de surendettement, mobilisation d'aides financières, recherche de solution d'hébergement**, ...

Le dispositif ASLL accompagne le ou les salariés pour une durée de **6 mois renouvelable, dans la limite de 24 mois**. Un contrat d'accompagnement social entre l'Udaf et le bénéficiaire est signé. Il précise les objectifs fixés. Deux à quatre rendez-vous ont lieu dont un au minima au domicile du bénéficiaire.

L'activité

Au cours de l'année 2023, 5 personnes ont été accompagnées au titre de ce dispositif pour 6 en 2022. Sur ces 5 dossiers suivis par l'Udaf, 3 répondent à des nouvelles demandes.

Suite aux échanges avec Action logement sur la diminution des missions confiées à l'Udaf depuis ces trois dernières années, l'activité devrait s'intensifier en 2024.

Nombre de personnes accompagnées



Action logement nous informe également qu'un fonds garanti sera proposé à l'Udaf dans la prochaine convention, quel que soit le nombre de missions confiées au cours de l'année prochaine.

Les Maisons Relais

Une modalité particulière de résidence sociale

Le dispositif « Maison Relais » de l'Udaf des Landes est en activité depuis 13 ans. Ce mode d'hébergement a pour objectif de permettre à chaque résident admis, de construire son parcours d'insertion, tout en bénéficiant d'un logement stable dans un environnement « protégé ».

Le lieu permet aux résidents de se construire progressivement, de retrouver une vie sociale. L'émergence de projets individuels (de santé, d'insertion professionnelle, de relogement ou autres) est favorisée. Le temps y est avant tout destiné à se retrouver dans un lieu accueillant et convivial où sont valorisés les compétences et savoir-faire de chacun. Ce fonctionnement offre l'occasion à certains de trouver un mieux-être et d'évoluer à travers différentes activités.

Le parc de Logements

L'Udaf des Landes détient un agrément pour 20 places qui sont réparties sur 5 lieux de vie : une maison à Saint-Pierre du Mont, une maison et trois appartements à Mont-de Marsan.

Chaque logement est constitué de parties communes (cuisine, salon, sanitaires) et d'espaces privés (chambres).

La législation prescrit la mise à disposition de logements autonomes comprenant 4 éléments de vie indépendant définis par l'article R-113 du Code de la Construction et de l'Habitation, or les logements actuels proposés par l'Udaf ne peuvent répondre à cette exigence. Aussi, le projet débuté en 2020 ayant pour objectif d'offrir un nouveau lieu de vie réglementaire et adapté aux résidents actuels et à venir s'est poursuivi en 2023. Le bailleur social XL HABITAT, qui avait été retenu en 2021, a validé le projet lors de son Conseil d'Administration fin 2022. Un terrain situé à Saint Pierre du Mont a été retenu, des travaux de déblaiement ont été réalisés. Un cabinet d'architecte a été nommé, des plans ont été présentés et validés lors de réunions d'échanges. Nous attendons désormais les prochaines étapes avec la validation du permis de construire.

Habilitation et autorisation de fonctionnement

Il s'inscrit en application de la circulaire de la DGAS du 10 décembre 2002 : « la Maison Relais constitue une modalité particulière de résidence sociale... ». Elle est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de revenus, en situation d'isolement ou d'exclusion, et dont la situation sociale ou/et psychologique rend impossible en l'état, l'accès à un logement ordinaire.

Organisation et Moyens humains

L'équipe de l'Udaf est constituée d'un Directeur des Services, de deux intervenantes sociales et d'une Psychologue.

La Coordinatrice Sociale Maison Relais (0,90 ETP) participe à une coordination fonctionnelle. Elle assure la transmission de l'information ascendante et descendante. Ce rôle est central dans le lien transversal établi avec le Directeur des Services. Elle organise l'accompagnement socio-éducatif ou médico-social de proximité en collaboration avec la référente sociale et assure la médiation dans les relations entre résidents.

La Référente Sociale Maison Relais (0,90 ETP) accompagne les personnes accueillies et répond à leurs besoins dans l'accès aux droits, dans leur parcours d'insertion sociale (gestion du budget, accès au parc locatif de droit commun...) ou pour toute autre problématique sociale ou médico-sociale. Elle a un rôle d'animation et de régulation de la vie quotidienne de la Maison Relais.

Le Directeur des Services intervient à 0,05 ETP. La psychologue, affectée à 0,05 ETP, participe aux réunions de suivi d'accompagnement des résidents ainsi qu'aux réunions organisationnelles et à l'analyse des dossiers de candidature.

Caractéristiques du public accueilli

Les résidents sont majoritairement des hommes. La Maison Relais accueille un public de différentes générations allant de 22 ans à 65 ans. La moyenne d'âge globale s'établit à près de 47,6 ans, celle des hommes à 45,6 ans et celle des femmes à 52,2 ans.

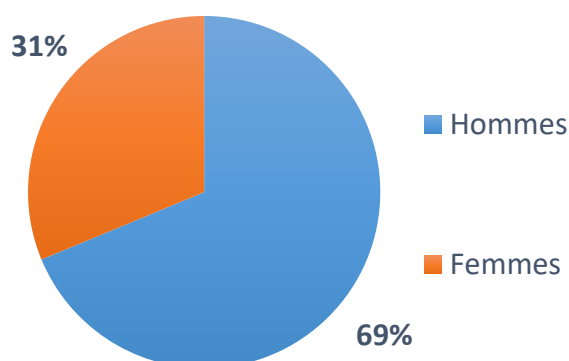
La majorité des résidents accueillis bénéficie d'une mesure de protection. L'Udaf assure la gestion de 6 mesures sur les 9 en cours. L'accompagnement budgétaire et social assuré avec les mandataires judiciaires est un complément précieux à celui assuré par les intervenants sociaux directement attachés à la Maison Relais.

Les personnes qui ont intégré la Maison Relais en 2023, étaient majoritairement sans logement ou sortant d'hospitalisation comme les années précédentes.

Les résidents de la Maison Relais perçoivent tous un revenu.

- 12 sont bénéficiaires de l'AAH
- 2 perçoivent des indemnités journalières
- 3 sont à la retraite
- 1 perçoit l'ARE
- 1 est salarié (saisonnier).

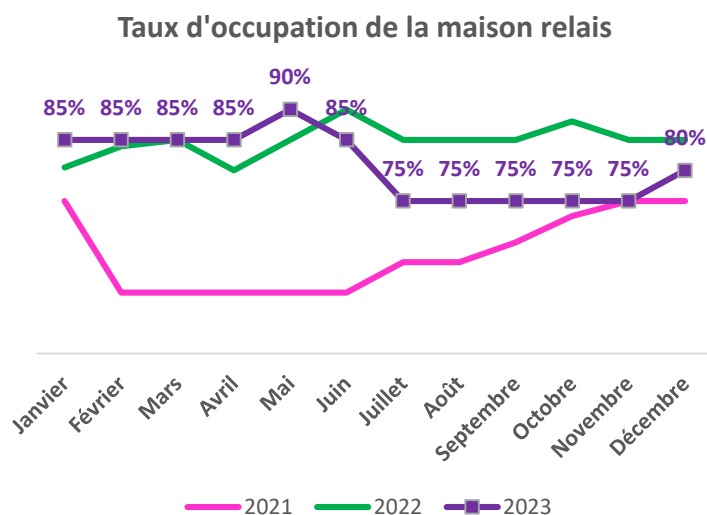
Répartition hommes/femmes



Le taux d'occupation

En 2023, le taux moyen d'occupation des logements dans les maisons relais s'élève à 74% contre 84% en 2022. Soit en moyenne 14,8 occupants en 2023 contre 17 en 2022.

Depuis 2019, les orientations sont centralisées et réalisées par la commission SIAO à laquelle les professionnels de la Maison Relais participent chaque mois. En 2023, nous avons comptabilisé 15 orientations. 5 usagers ont refusé d'intégrer notre dispositif essentiellement à cause des modalités d'hébergement relatives à la colocation. Nous avons également refusé 4 candidats qui ne remplissaient pas les conditions fixées dans notre règlement intérieur (rupture de soins, animaux...). Une demande est en attente de traitement.



Un résident est décédé en juillet 2023 à l'âge de 65 ans. De plus, nous avons été contraints de mettre un terme à l'accueil de 2 résidents qui multipliaient les transgressions au règlement et mettaient en difficultés leurs colocataires. Des modifications de logement ont également dû être réfléchies du fait des incompatibilités liées à la colocation. Les situations se sont ensuite stabilisées pour chacun. Compte tenu des conditions d'hébergement en colocation, il est parfois difficile de trouver des usagers qui acceptent cette modalité. C'est ce qui explique en grande partie les variations du taux d'occupation qui s'avère encore en deçà de nos possibilités d'accueil. La relocalisation de ce dispositif dans un complexe composé de logements autonomes permettra certainement de majorer significativement notre taux d'occupation. De plus, des entretiens d'accueil se sont déroulés en décembre et nous devrions accueillir 18 résidents en janvier 2024.

La Vie de la maison relais

L'équipe éducative constate que les fins de mois sont de plus en plus difficiles pour les résidents. L'inflation les contraint à faire davantage appel aux associations caritatives pour des aides alimentaires. De ce fait, ils réduisent leurs achats alimentaires ce qui impacte directement leur santé. Cette notion demeure néanmoins à mettre en parallèle avec la consommation de tabac de certains résidents, qui elle ne diminue pas malgré les hausses de tarif successives.

L'équipe poursuit au quotidien ses actions de sensibilisation par rapport à l'arrêt du tabac et tente de faire adhérer les résidents à un suivi spécialisé en tabacologie.

Les sorties accompagnées et les animations proposées par l'équipe éducative se sont majorées en 2023, on note :

- Les sorties plages à Capbreton puis Mimizan
- La soirée barbecue organisée avec la Maison Relais de LISA
- La participation aux journées portes ouvertes à la Maison Relais LISA
- Le conseil participatif puis le goûter dans les locaux de l'Udaf
- Le barbecue d'été
- Le repas de Noël avec loto.

Dans une démarche de partage et d'amélioration continue de l'accompagnement proposé aux résidents, l'équipe éducative participe également aux journées d'échanges entre Maison Relais du département. Ces temps forts permettent de comparer les organisations, d'évoquer les difficultés rencontrées pour apporter des solutions ou des pistes de réflexion.

En 2024, l'équipe de la Maison Relais poursuivra et intensifiera ses actions visant à travailler les habiletés sociales des résidents, à les aider à maintenir ou acquérir davantage d'autonomie pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets





INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Présentation du service

Les missions du service

Le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux de l'Udaf des Landes a pour objectif **d'informer et d'orienter les tuteurs familiaux ou ceux qui sont susceptibles de le devenir, sur les mesures de protection juridique d'un proche.**

Ce service répond aux sollicitations des familles qui, au-delà du souhait de recevoir une information, demandent une aide personnalisée qui prend en compte la personne protégée et l'ensemble des questions relatives à l'exercice d'une mesure.

L'intervention se situe dans une démarche d'écoute, d'échange et d'aide mais ne doit pas se substituer aux démarches que les personnes concernées devront faire elles-mêmes ou avec l'aide de leurs interlocuteurs habituels (juges des contentieux de la protection, notaires, avocats, services sociaux, conseillers financiers, etc).

Le service répond également aux interrogations des différents professionnels du secteur sanitaire et social sur les mesure de protections.

Enfin, pour les familles comme pour les professionnels, **des réunions d'informations collectives sur les mesures de protections sont également proposées.**

Pour effectuer cette mission, l'Udaf est agréée depuis le mois d'octobre 2017 par la DDETSP des Landes.

Les moyens humains

Actuellement, le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux est animé par Madame Carine DESTOUESSE, chargée de mission titulaire du CNC MJPM disposant d'un temps de travail 0,5 ETP. Dans l'animation de ce dispositif, Madame DESTOUESSE est appuyée par la responsable de la cellule appui et le chargé de la vie associative.

Comment contacter le service

Différentes solutions s'offrent aux familles et aux professionnels pour contracter le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux :

- Par téléphone via la ligne directe
- Sur rendez-vous dans les locaux de l'Udaf des Landes à Mont-de-Marsan, Saint-Paul-lès-Dax et Saint-Vincent-de-Tyrosse.
- Une permanence physique au Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan
- Par mail et via le formulaire de contact de la page ISTF du site internet de l'Udaf des Landes
- Par courrier adressé au siège de l'Udaf des Landes

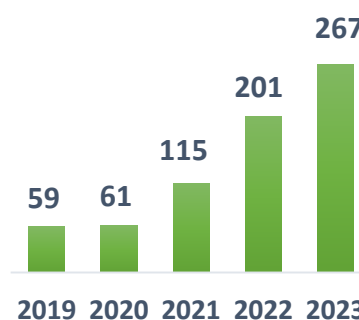
L'activité 2023

L'évolution du nombre de demandes

L'année 2023 est marquée par une augmentation sensible du nombre de demandes. Le service a enregistré **267 demandes en 2023 contre 201 en 2022**. La durée moyenne de l'intervention enregistrée en 2023 est de 33 minutes.

Cette augmentation du nombre de demandes peut être mise en relation avec les efforts de communication qui ont été entrepris au cours de l'année et les besoins existants dans le département.

Évolution du nombre de demandes



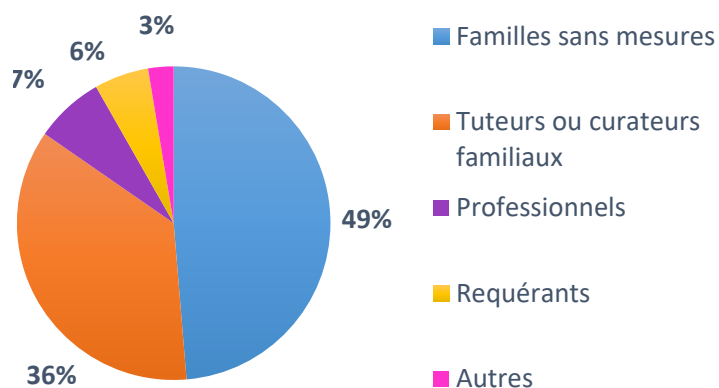
Profil des demandeurs

Avec 49% des personnes renseignées, les **familles** qui envisagent d'exercer une mesure dans l'intérêt d'un proche **sont le principal public renseigné** par le service.

Viennent ensuite **les tuteurs familiaux** (36%).

Les professionnels qui souhaitent obtenir des renseignements représentent le troisième public accueilli par le service.

Répartition par type de demandeurs

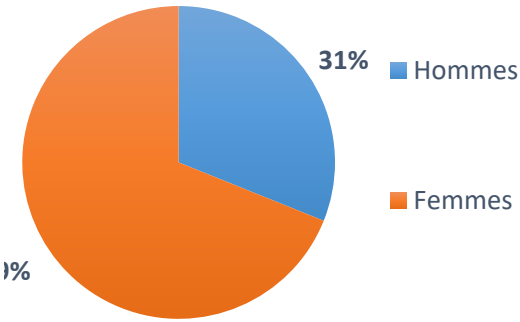


Le public accueilli est essentiellement composé de femmes. Celles-ci représentent 70% des demandeurs contre seulement 30% d'hommes.

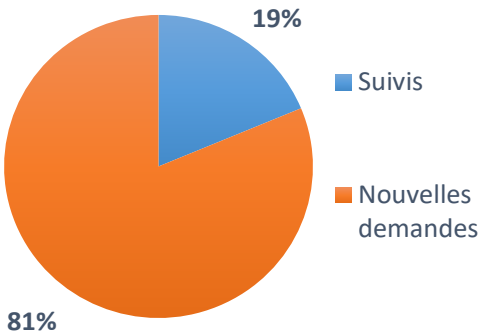
Au niveau de l'âge, **les 40-59 ans représentent 46 % des demandeurs**, les 60-74 ans 36% et les 25-39 ans 16% du public renseigné.

On constate également que 19% des personnes renseignées par le service avaient déjà contacté le service précédemment. Une proportion stable au fil des années.

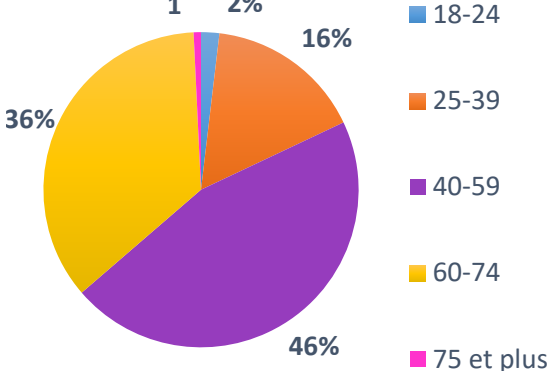
Répartition Hommes / Femmes



Répartition entre suivis et nouvelles demandes



Age des demandeurs



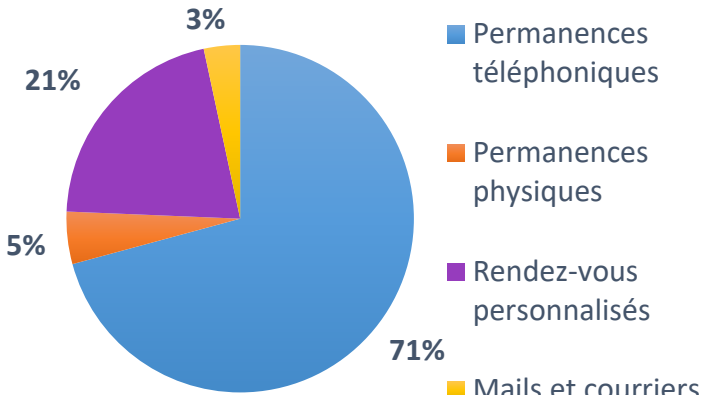
Comment ont-ils contacté le service ?

Depuis 2019, nous constatons que le téléphone reste le moyen privilégié du public pour contacter le service. Le téléphone représente près deux tiers des demandes.

Nous tenons également une permanence physique au sein du Tribunal de Mont-de-Marsan les mardis matin et jeudis matin .

Au Tribunal de Dax, nous n'effectuons pas de permanence mais la Juge remet aux tuteurs familiaux la plaquette de présentation du service.

Comment les familles contactent le dispositif



En complément de sa permanence montoise, depuis 2022, l'Udaf peut également recevoir les familles, sur rendez-vous, dans ses locaux de Saint-Paul-lès-Dax et de Saint-Vincent-de-Tyrosse

Typologie des demandes

Avant désignation, le public est composé de personnes qui s'interrogent sur la nécessité de demander une mesure de protection pour un proche et sur les conséquences de cette mesure.

D'autres sont en attente de la réponse de la part du Juge après avoir saisi ce dernier.

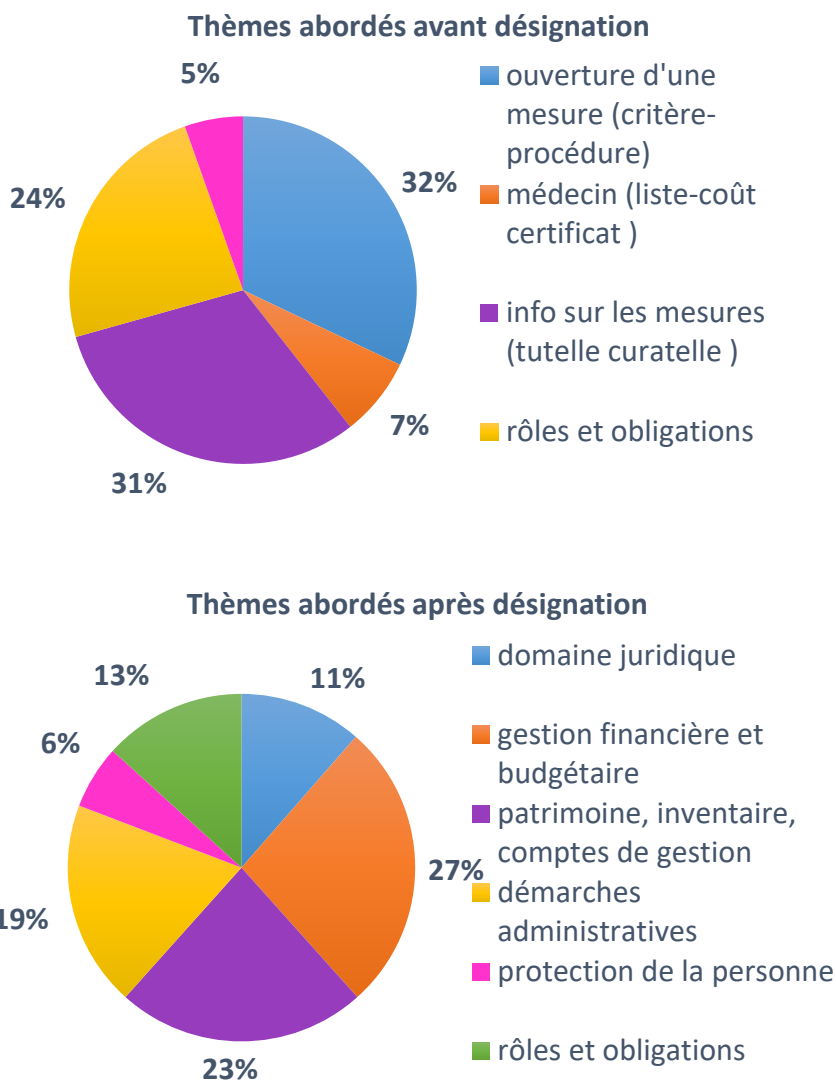
Les demandeurs qui n'exercent pas encore de mesures de protections représentent **48 % des bénéficiaires**. Les interrogations de ces personnes portent d'abord sur la procédure d'ouverture d'une mesure puis viennent ensuite les questions sur les différents types de mesures. Cette tendance se confirme depuis 2019 et doit être prise en compte dans la conception des supports d'informations.

Après la désignation, nous constatons que **42% des demandes concerne des personnes qui exercent déjà une mesure de protection**.

Parmi eux, **77 % exercent une tutelle, 13% une curatelle renforcée**.

La gestion du patrimoine et la gestion financière et budgétaire sont les thèmes les plus souvent abordés en entretien.

Les questions relatives aux démarches administratives sont le 3ème sujet de préoccupations des tuteurs qui font appel au service ISTF



Informer les tuteurs et faire connaître le service

Diffusion de la plaquette d'information

Au cours de l'année nous avons poursuivi la diffusion de la plaquette de présentation du dispositif. Celle-ci a été adressée à différents acteurs partenaires lors de visites ou de réunions afin de faire connaître le service aussi bien par les familles que par les partenaires.

La plaquette est également **disponible au sein des tribunaux de Dax et Mont-de-Marsan**. Elle est remise aux familles par les juges lors des audiences. **Le site internet** permet également de la visualiser ou de la télécharger.

Participation aux forums locaux

Le 24 mai l'Udaf a participé au forum de l'accès au droit au tribunal judiciaire de Mont de Marsan aux côtés, entre autres, du CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit), d' Info droits, des conciliateurs de justice, du Mouvement contre le racisme, du CIDFF et de la CAF.

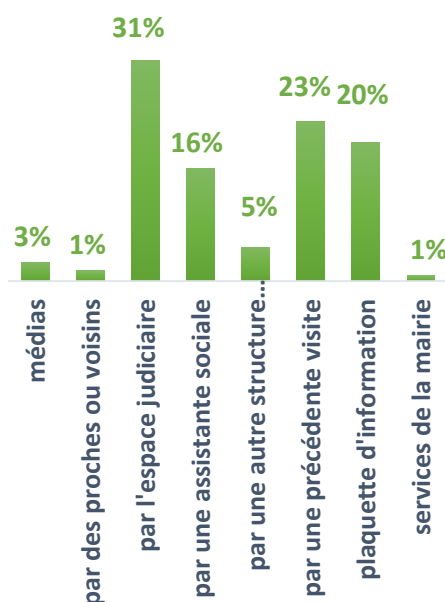
Le 9 et 10 septembre, l'Udaf à participé au **forum des associations de Mont de Marsan** qui a permis de présenter le dispositif ISTF aux familles de l'agglomération mais aussi à certains partenaires et associations du secteur social.

Le 17 octobre, l'Udaf a participé au **Forum organisé par le GEM de Saint Paul lès Dax**.

Cette journée avait pour but d'orienter et de renseigner les personnes ayant des questions juridiques. Nous avons également pu échanger entre participants sur nos domaines d'intervention pour mieux se connaître en vue de privilégier une dynamique partenariale quand les situations s'y prêtent.



Répérage du dispositif ISTF



Réunions de présentation du service ISTF

Au cours de l'année, plusieurs réunions d'information collectives à destination des professionnels ont été organisées pour faire connaître le service

- Le 8 juin au tribunal judiciaire de Mont de Marsan avec la participation de la coordination des Maisons France Services des Landes.
- Le 27 juin à la MAS de Saint Paul lès Dax
- Le 18 juillet à l'ESAT de Saint Martin de Seignanx
- Le 14 septembre au café des aidants à l'EHPAD de Saint Martin de Seignanx
- Le 10 octobre au Village Alzheimer de Dax en partenariat avec la Communauté 360 et la Maison Bleue
- Le 12 octobre au CIAS de Pontons dans le cadre de la semaine bleue
- Le 24 octobre au CIAS d'Aire sur l'Adour
- Le 13 décembre à l'IFSI de Mont de Marsan

Le site internet et la communication numérique

En 2023, nous avons continué d'alimenter la rubrique ISTF de notre site internet.

Les tuteurs peuvent y trouver une **documentation actualisée sur les mesures de protections** (plaquette de présentation du service, guide du tuteur familial, listes des médecins assermentés, formulaire de demande de mise sous mesure de protection...)

ou sur les obligations du tuteur.

Un **formulaire de contact** est également disponible pour joindre directement le service.

L'Udaf a poursuivi la mise en ligne de ses **fiches Infos Tuteurs Familiaux**. Ces fiches permettent de renseigner les tuteurs sur des points spécifiques de leurs missions ou de donner des informations sur des sujets d'actualité.

En 2023, de nouvelles fiches ont été ajoutées sur le site internet de l'Udaf des Landes.



Comment demander une mesure de protection juridique ?

Vous souhaitez saisir le juge pour demander une mesure de protection juridique dans l'intérêt d'un proche ? Vous trouverez dans cette fiche les informations essentielles pour déposer une demande de sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou habilitation familiale auprès du juge.

Qu'est-ce qu'une mesure de protection juridique ?

Lorsqu'une personne majeure n'est pas en capacité de pourvoir seule à ses intérêts, en raison d'une altération médicalement constatée de ses facultés mentales et/ou corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté, une mesure de protection peut être prononcée, dans son intérêt, par le juge des tutelles. Cette mesure est individualisée selon la situation de chaque personne protégée.

Il existe plusieurs mesures de protection juridique prononcées par le juge : la sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle ou l'habilitation familiale (1).

Cette protection est toujours assurée dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne protégée. Elle favorise, dans la mesure du possible, son retour à l'autonomie.

Qui peut demander une mesure de protection ?

Votre proche peut effectuer lui-même la demande. Son conjoint, son partenaire de PACS ou son concubin, à condition que la communauté de vie n'ait pas cessé entre eux, les membres de sa famille et les personnes de son entourage avec qui votre proche entretient des liens étroits et stables, peuvent également accomplir cette démarche.

Comment constituer la demande ?

La demande doit être écrite en format libre ou [requête Cerfa n°15891*03](#). Elle doit comporter l'identité (nom, prénom, date et lieu de naissance...) de la personne à protéger et indiquer les faits qui justifient la demande de protection.

Le demandeur doit obligatoirement joindre un **certificat médical circonstancié établi par un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République** (liste disponible auprès des tribunaux judiciaires).

A quel tribunal la demande doit-elle être adressée ?

La demande doit être adressée ou déposée contre récépissé au tribunal judiciaire ou de proximité dont dépend le lieu de résidence de votre proche.



Il est possible de trouver le tribunal judiciaire ou de proximité compétent sur le [site internet justice.fr](https://www.site-internet-justice.fr).

Mon proche doit-il être informé de la demande de protection ?

Oui, il convient d'informer votre proche de cette démarche, voire de l'y associer selon son état. En effet, la demande le concerne et est lourde de conséquences. Il doit donc être informé de toutes les étapes de la procédure.



PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Présentation du dispositif

Les missions du service

La prise en charge des adultes vulnérables s'inscrit dans le cadre de la **loi 2007-308 du 5 mars 2007**. **Toute personne majeure qui ne peut pourvoir seule à ses intérêts peut bénéficier d'une mesure de protection juridique, adaptée à son état et à sa situation.**

Toutes les mesures de protection juridique sont prononcées par le Juge des contentieux de la protection du ressort du Tribunal d'Instance compétent au regard du domicile du majeur. Elles sont prononcées sur la base d'une expertise médicale réalisée par un médecin habilité par le Procureur de la République démontrant l'altération des facultés mentales ou corporelles du Majeur à protéger et après, sauf condition exceptionnelle, audition du majeur lui-même.

Si une altération des facultés de la personne est médicalement constatée, le Juge des contentieux de la protection peut décider qu'un régime de représentation (tutelle), d'assistance (curatelle) ou d'assistance pour l'accomplissement d'un acte ou d'une série d'actes (mandat spécial), est nécessaire pour protéger les intérêts personnels et patrimoniaux de cette personne vulnérable.

Si une personne met sa santé ou sa sécurité en danger du fait de ses difficultés à gérer ses prestations sociales, une mesure d'accompagnement social personnalisé peut lui être proposée. Si cet accompagnement ne lui permet pas de gérer ses prestations sociales de façon autonome, le Juge des contentieux de la protection pourra ordonner une Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) en vue de rétablir cette situation.

Habilitations et autorisations de fonctionnement

Dans le cadre de son activité, l'Udaf des Landes a reçu un arrêté d'autorisation de création d'un service de mandataires judiciaires à la protection des majeurs en date du 30 juillet 2010 et ceci pour une durée de 15 années. Par suite d'un nouvel arrêté en date du 10 novembre 2011, l'activité maximale du service est prévue pour 3000 mesures.

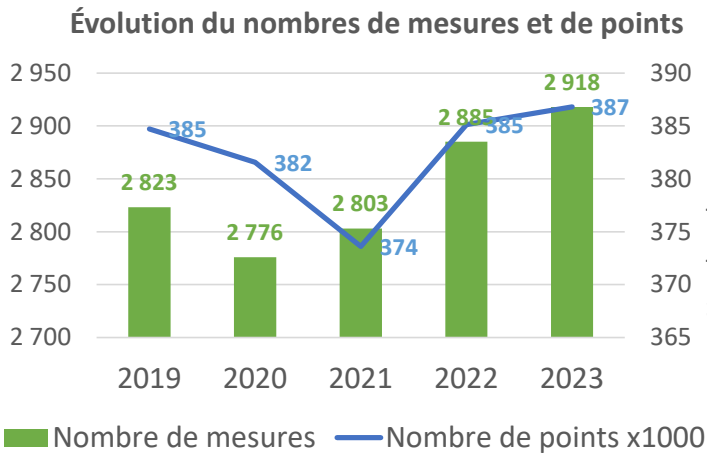


L'activité du service en 2023

Évolution du nombre de mesures et de points

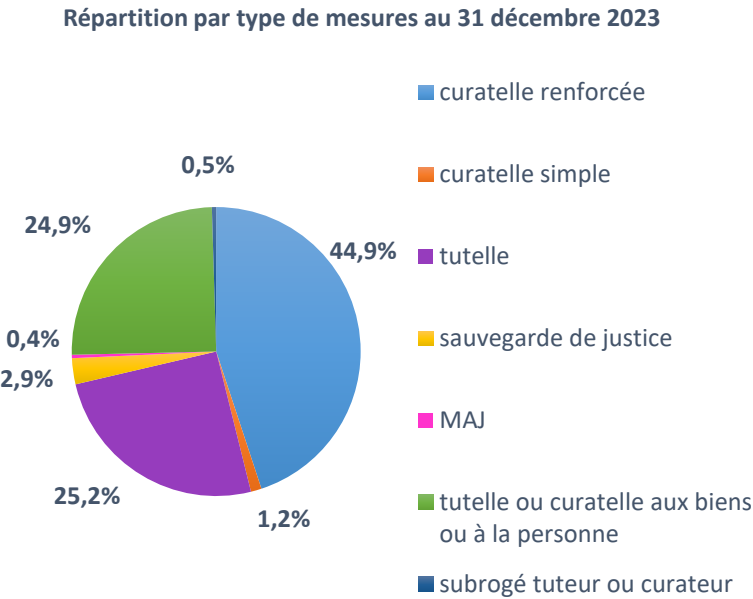
Durant les années 2020 et 2021, le service a pu constater un tassement conjoncturel de l'évolution de l'activité en lien direct avec la crise sanitaire et la situation d'engorgement dans les greffes des tribunaux. La reprise attendue s'est confirmée pour 2022 comme l'illustrent les indicateurs d'activités détaillés.

En 2023 le nombre de mesures a augmenté de 1,14 % comme celui du nombre de points avec 0,43 % d'augmentation réalisée par rapport à 2022.



Type de mesures exercées

La typologie des mesures exercée par l'Udaf des Landes reste inchangée. La curatelle renforcée représente près de 45 % des mesures , les tutelles ou curatelles aux biens ou à la personne (25%) et des tutelles (25%).



Répartition des mesures selon les tribunaux

Les mesures exercées par l’Udaf des Landes sont issues des tribunaux de Dax et de Mont-de Marsan.
L’équilibre existant entre les juridictions de Mont de Marsan et de Dax persiste.

Évolution des moyens humains liés à l’activité

L’année 2023 montre une baisse de 3,43 % du nombre de points par ETP par rapport à 2022. Les moyens humains supplémentaires accordés en personnels ont permis de nous rapprocher de la dernière norme régionale connue en terme de nombre de points par ETP tout en restant légèrement supérieure à celle-ci.

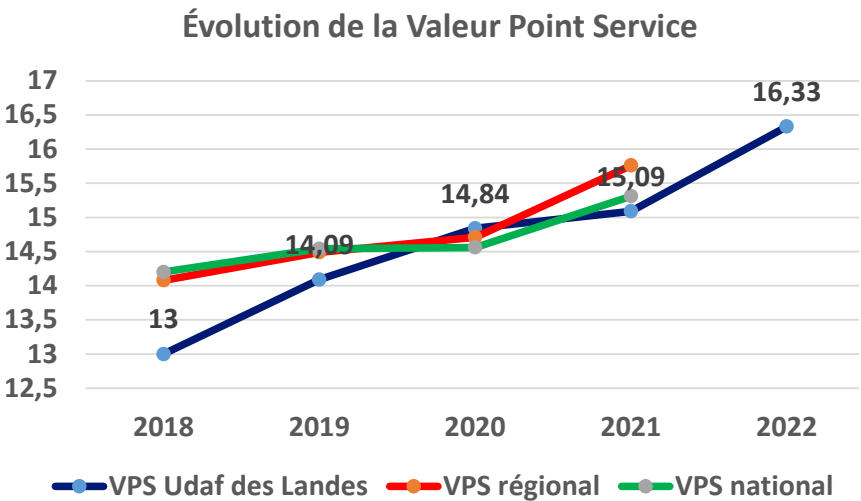
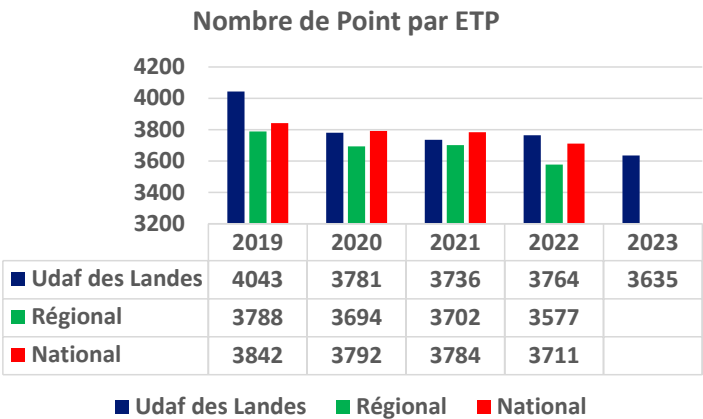
La Valeur du Point Service de l’Udaf des Landes pour 2023 de 16.33 est supérieure aux dernières valeurs nationales ou régionales connues.

Mais ces valeurs vont nécessairement augmenter par l’effet du Ségur et de la revalorisation de la valeur du point salarial.

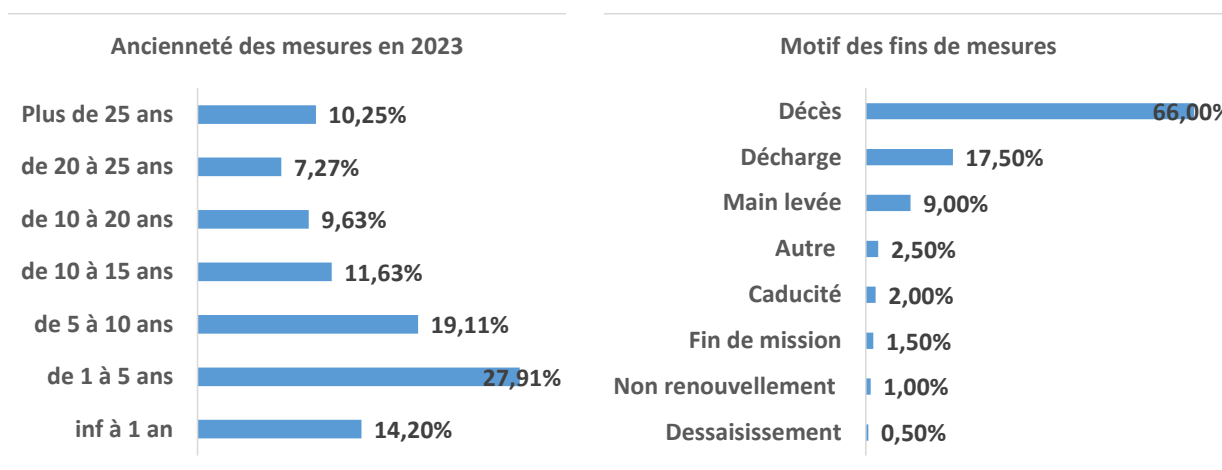
Pour 2023, l’augmentation de notre VPS résulte directement de ces nouvelles dépenses opposables et de dépenses conjoncturelles.

Les dépenses conjoncturelles les plus identifiables sont une prime salariale versée aux oubliés du Ségur pour 168 217.31€ et un contentieux social pour un coût global (indemnités plus frais de procédure) de 103 065€.

Ainsi le total des charges déduction faite de ces montants aurait été de 6 043 289,29 € et la valeur du Point service de 15,62.



Durée des mesures et motifs des sorties

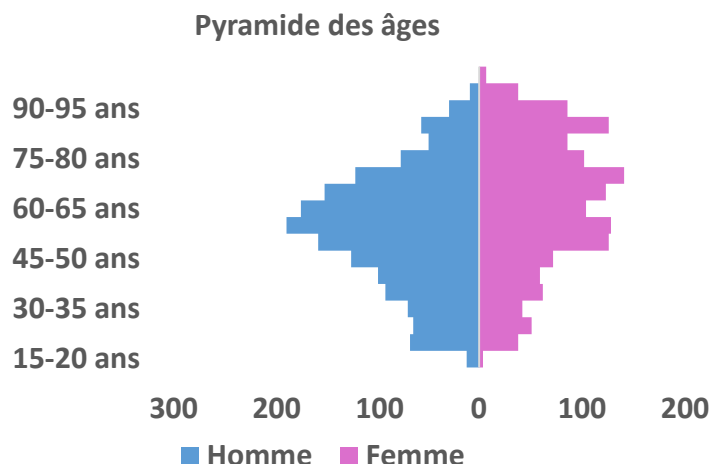


Nous constatons que 42% des mesures durent moins de 5 ans. La majorité des fins de mesures sont liées au décès de la personne protégée.

Profil des personnes accompagnées

Globalement, la population suivie par le service est inchangée par rapport à 2022 :

- On constate une quasi-parité hommes/femmes avec respectivement 52% et 48% des personnes suivies par le service.
- Près des deux tiers des personnes accompagnées vivent à domicile. L'Udaf des Landes exerce 40% de ses mesures dans les agglomérations de Dax et Mont-de-Marsan
- Ces personnes vivent seules pour plus de 90%
- 91 % de ces personnes ont un revenu inférieur au SMIC





DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Présentation du dispositif

Descriptif de la mesure

La Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion Budgétaire et Familiale (MJAGBF) s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance et s'adresse aux familles composées d'au moins un enfant mineur ouvrant droit à des prestations familiales.

Lorsque les prestations familiales ou le RSA ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants, le Juge des Enfants peut ordonner qu'ils soient en tout ou partie versés à une personne physique ou morale qualifiée dite « délégué aux prestations familiales ». Il fixe la durée de cette mesure. Celle-ci ne peut excéder 2 ans. Elle peut être renouvelée par décision motivée.

La MJAGBF peut être associée de manière concomitante à d'autres actions de protection de l'enfance en direction de l'enfant et de sa famille notamment les services mettant en œuvre des Aides Éducatives à Domicile (AED), des Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO) ou assurant l'intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF).

Habilitations et autorisations de fonctionnement

Dans le cadre de son activité, l'Udaf des Landes a reçu un arrêté d'autorisation de création d'un service de délégué aux prestations familiales en date du 30 juillet 2010 et ceci pour une durée de 15 années. Par suite d'un nouvel arrêté n° 2014-007, l'activité maximale du service est prévue pour 200 mesures.

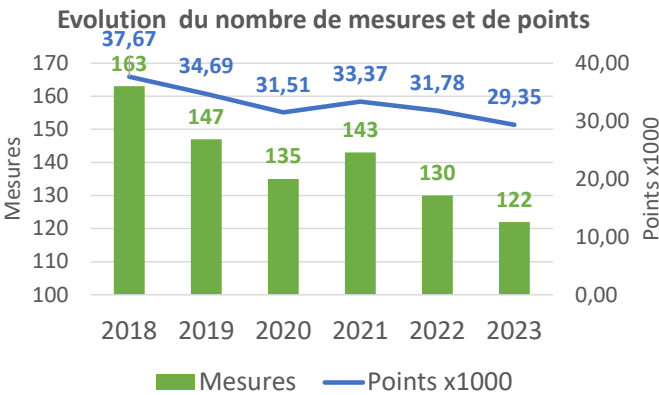


L'activité du service en 2023

Évolution du nombre de mesures

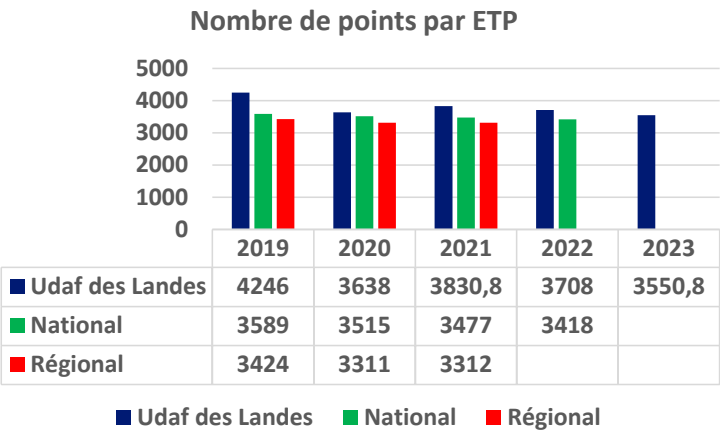
L'année 2023 est marquée par une activité en baisse.

En effet, le nombre de nouvelles mesures (23) ne compense pas le nombre de sorties de mesures (31).

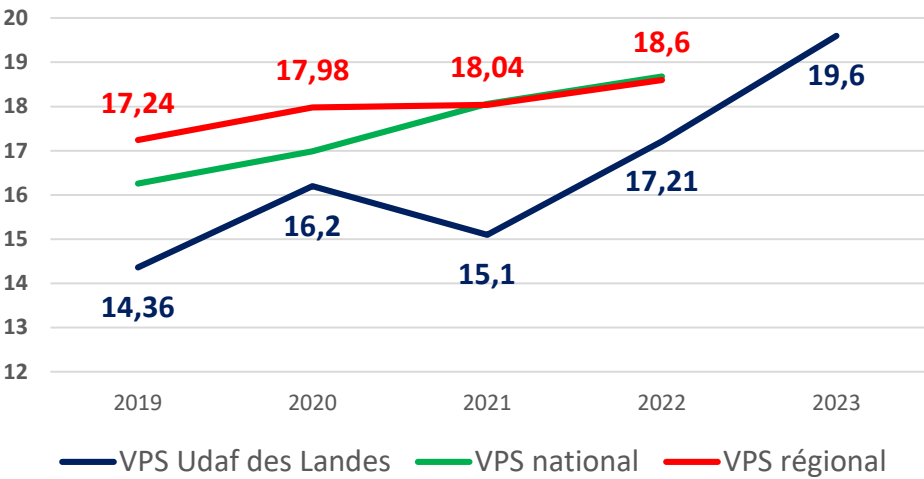


Nombre de points par ETP

Le nombre de points par ETP diminue suite à la baisse du nombre de mesures. Il reste cependant plus élevé au regard des références nationales 2022.

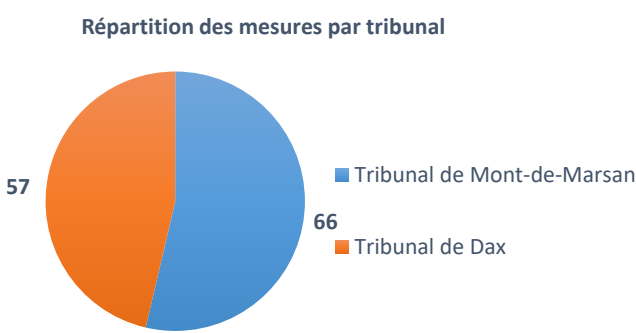


Évolution comparée de la Valeur Point Service



Origines des nouvelles mesures selon les tribunaux

En 2023, les mesures exercées par l’Udaf proviennent d’abord du Tribunal Judiciaire de Mont de Marsan qui représente 54% des demandes puis du tribunal de Dax 46%.

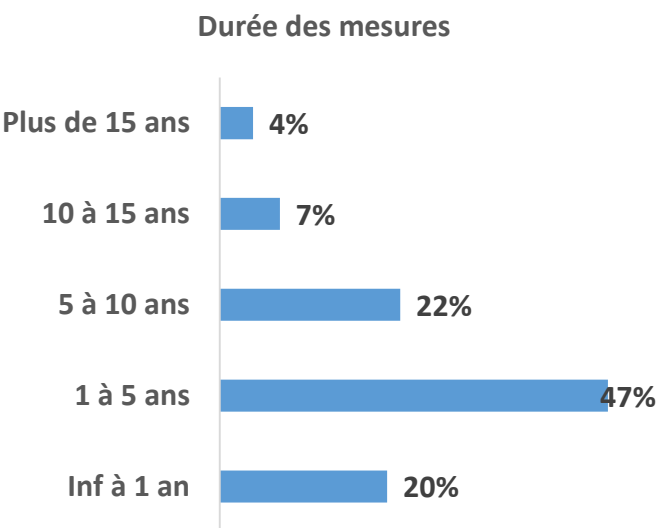


Situation géographique du lieu de vie

Le service DPF de l’Udaf pour les MJAGBF intervient sur l’ensemble du département des Landes. Toutefois, 37% de notre activité s’exerce sur les agglomérations Montoise (19 %) et Dacquoise (18%).

Durée des mesures

Les trois-quart des mandats ont une durée supérieure à un an. Environ la moitié des mandats (53%) ont une durée comprise entre 5 et 15 ans.

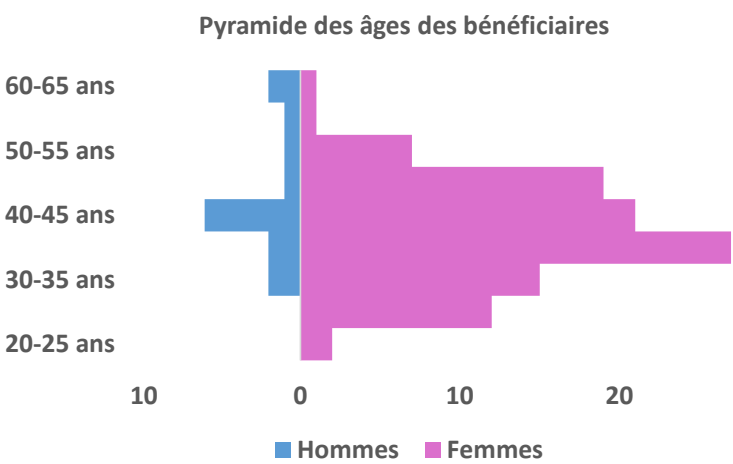


Motif des fins de Mesures

Comme les années précédentes, les mains levées et les décharges représentent la part la plus importante des motifs de clôtures des mesures.

Profil des personnes accompagnées

Les femmes représentent 87% des personnes accompagnées. Seulement 42% des personnes accompagnées sont en couple. Les personnes vivant seules sont en augmentation de 7% par rapport à 2023



Crédits photos illustrations

Les illustrations de ce rapport sont issues du site [Freepik](#).

Nous remercions les auteurs [Pch vector](#) et [Vectorjuice](#)

UNIS
POUR LES
FAMILLES



550 rue Renée Darriet - 40000 MONT DE MARSAN

Tel 05 58 06 80 40

Udaf-des-landes@Udaf40.com

www.Udaf40.com